

CONSTRUCTION DURABLE

Baromètre trimestriel Plan Bâtiment Grenelle Languedoc-Roussillon



Juin 2012

N°4

Un baromètre pour jalonner l'évolution "verte" du Bâtiment

Suivre la progression du Plan Bâtiment Grenelle* en Languedoc-Roussillon, comme cela se fait au niveau national, pour évaluer les tendances du marché de la performance énergétique et de la qualité environnementale du bâti est un défi qu'envisage désormais de relever la Cellule Économique BTP LR.

Avec une architecture générale inspirée d'un travail impulsé par la Cellule de Rhône Alpes, cette publication pointe les évolutions récentes en Languedoc-Roussillon à la lumière des 4 objectifs définis à l'issue des Grenelles 1 et 2 :

- 1 - assurer la qualité des nouveaux bâtiments
- 2 - dynamiser la rénovation énergétique de l'existant
- 3 - mobiliser les professionnels du secteur
- 4 - développer le marché des énergies renouvelables.

Ce travail pourra s'enrichir au fil du temps de données périodiques et facilement mobilisables détenues par les divers acteurs qui, quel soit leur place, agissent dans le vaste champ du développement durable et souhaitent faire partager leurs informations.

Bonne lecture.

Jean-Claude DEPOISIER
Président de la Cellule Économique BTP LR

** Le Plan Bâtiment Grenelle vise à l'horizon 2020 une réduction de 38% de la consommation d'énergie et de 50% des émissions de gaz à effet de serre.*

Cellule Économique Bâtiment Travaux-Publics Languedoc-Roussillon
520 Allée Henri II de Montmorency 34064 Montpellier cedex 2
Contact : Jacques BAGHI
Tel : 04 67 65 08 83 - mail : cerbtplr@orange.fr - site : <http://www.cerbtplr.fr/>

Baromètre trimestriel - Plan Bâtiment Grenelle - Juin 2012

Mise en perspective : les objectifs du Plan Bâtiment Grenelle

I. La progression de la qualité environnementale des bâtiments neufs en Languedoc-Roussillon

1. La labellisation de logements
2. La labellisation de locaux
3. ECOBATPLR : acteur de la construction durable

II. La rénovation énergétique du parc existant en Languedoc-Roussillon

1. La progression de la rénovation énergétique des logements
2. Les dispositifs mis en place pour préparer et engager la rénovation énergétique des locaux

III. L'adaptation des professionnels du secteur Bâtiment en Languedoc-Roussillon

1. La dynamique de formation FEE Bat
2. Les signes de montée en compétence des entreprises de Bâtiment
3. Les signes de montée en compétence de la maîtrise d'œuvre
4. L'évolution des matériaux et équipements

IV. La dynamique des marchés des énergies renouvelables en Languedoc-Roussillon

1. Le marché du solaire photovoltaïque
2. Le marché du solaire thermique

Lexique et annexes

Confirmation du ralentissement du rythme de progression des demandes de labellisation de logements en ce début 2012...

En Languedoc-Roussillon, le nombre de demandes de labellisation BBC pour les logements progresse au cours du 1^{er} trimestre 2012 de 15%, rythme qui tend toutefois à s'essouffler depuis 3 trimestres.

L'essor du nombre de labellisations est plus marqué mais touche encore un volume limité.

La performance énergétique et la qualité environnementale des bâtiments non résidentiels tertiaires sont loin du niveau attendu en ce début d'exercice (application de la RT 2012 le 28 octobre 2011).

La labellisation de logements en Languedoc-Roussillon

		Cumul du 01/01/2008 au 31/12/2011	Cumul du 01/01/2008 au 31/03/2012	Évolution T1 2012/ T4 2011	
Total Logements	Demandes BBC	13 877	15 896	↗	15%
	Labellisations BBC	1 186	1 752	↗	48%
Logements individuels	Demandes BBC	2 004	2 210	↗	10%
	Labellisations BBC	541	712	↗	32%
Logements collectifs	Demandes BBC	11 873	13 686	↗	15%
	Labellisations BBC	645	1 040	↗	61%

En savoir plus ... page 9

La labellisation de locaux en Languedoc-Roussillon

		Cumul du 01/01/2008 au 31/12/2011	Cumul du 01/01/2008 au 31/03/2012	Évolution T/T-1	
Total locaux tertiaires	Demandes BBC Cumul (opérations)	10	17	↗	70%
	Demandes BBC Cumul (surfaces)	24 502	46 615	↗	90%

En savoir plus ... page 13

Un marché de la rénovation énergétique lent à démarrer à en juger par l'essor modéré des demandes de BBC rénovation et la stabilisation des volumes d'éco-PTZ

Après l'explosion en trompe l'œil du 2^{ème} trimestre 2011 (une opération de plus de 1 000 logements dans l'Hérault), le flux des demandes de labellisations des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres retrouve un rythme de croissance plus conforme à ce qui était observé antérieurement.

Le nombre d'éco PTZ délivrés demeure relativement modeste. Sur le dernier trimestre connu, le Languedoc-Roussillon enraye un recul de 9 mois ininterrompu de la demande sur ce type de crédit. Le nombre de logements concernés est, en tout état de cause, sans commune mesure avec le parc potentiel à traiter sur la région.

La rénovation énergétique des logements en Languedoc-Roussillon

		Bilan fin décembre 2011	Bilan fin mars 2012	Évolution T/T-1	
Total Logements	Demandes BBC rénovation	1 384	1 438	↗	3,9%
	Labellisations BBC rénovation	0	0		
		Au cours du 3 ^{ème} T 2011	Au cours du 4 ^{ème} T 2011	Évolution T/T-1	
	Nombre d'éco-PTZ	286	287	=	0,3%
	- sur l'individuel	259	269	↗	3,9%
	- sur le collectif	27	18	↘	-33,3%

		Bilan fin 2011	Bilan fin mars 2012	Évolution N/N-1	
Logements sociaux	Nombre d'éco-PLS	2 238	2 238	=	0%

En savoir plus ... page 16

La rénovation énergétique des locaux en Languedoc-Roussillon

Bâtiment de l'État	Dispositif	Montant	Surfaces auditées
	Plan de relance	1,2M€	600 000 m ²

En savoir plus ... page 23

La montée en compétence de l'appareil de production s'opère sur un mode ralenti

À la fin du 1^{er} trimestre 2012, en rythme annuel, le contingent de personnes ayant suivi un module de formation FEEBAT tend à se dégonfler.

Au 31 mars 2012, la montée en compétence des entreprises s'inscrit sur un tempo lent. Ce constat s'appuie sur les données des différentes sources traitées.

Le nombre de certifications Qualibat obtenues par les entreprises détentrices de la marque recule même légèrement. En 3 mois, l'appareil de production s'enrichit de 8 éco-artisans et d'un Pro de performance énergétique.

Les formations Bâtiment en lien avec le Grenelle en Languedoc-Roussillon

	Fin mars 2010 - fin mars 2011	Fin mars 2011 - fin mars 2012	Évolution	
Stagiaires FEEBat	343	249	↘	-27%

En savoir plus ... page 25

Les signes de montée en compétence des entreprises de Bâtiment en Languedoc-Roussillon

	Situation cumulée 4 ^{ème} T 2011	Situation cumulée 1 ^{er} T 2012	Évolution	
Certifications Qualibat	2 030	2 013	↘	-1%
Entreprises Qualit'EnR		491		
Pros de la performance énergétique (cumul)	26	27	=	4%
Eco-artisans (cumul)	128	136	↗	6%

En savoir plus ... page 27

Essor du parc photovoltaïque malgré le nouveau cadre de régulation

Le parc photovoltaïque continue à se développer en Languedoc-Roussillon.

Toutefois, depuis le début 2011, la croissance de ce parc est légèrement inférieure à celle observée en France entière.

Le Languedoc-Roussillon maintient sa place dans le peloton de tête des régions françaises les mieux équipées.

La progression des énergies renouvelables en Languedoc-Roussillon

	T3 2011	T4 2011	Évolution	
Puissance photovoltaïque raccordée (cumul)	211,9 MW	248,3 MW	↗	17%
dont installations de puissance < ou = 3kW	46,7 MW	47,6 MW	↗	2%

	2008	2009	2010
EnR / consommation d'énergie finale	14,9%	15,6%	15,5%

Source: Observatoire de l'énergie LR

En savoir plus ... page 35

I. La progression de la qualité environnementale des bâtiments neufs en Languedoc-Roussillon

2 019

demandes de logements **BBC** sur 3 mois entre fin décembre 2011 et fin mars 2012

soit **+ 14,5%** par rapport à la situation cumulée du trimestre précédent
(cumul depuis le 01/01/2008)

dont **+ 10,3%** dans l'individuel

et **+ 15,3%** dans le collectif

... soit **41%** des mises en chantier sur cette même période .

566

logements labellisés **BBC** sur 3 mois entre fin décembre 2011 et fin mars 2012

soit **+ 48%** par rapport à la situation cumulée du trimestre précédent
(cumul depuis le 01/01/2008)

4 890

logements construits au 1^{er} trimestre 2012

soit **- 15%** par rapport au 4^{ème} trimestre 2011

1. La labellisation de logements

➤ Certifications environnementales des logements individuels groupés et collectifs en LR : **534 certifications accordées au 1^{er} trimestre 2012, soit un recul sur 3 mois de 21%**

Certifications de logements individuels groupés et collectifs en LR		T4 2011	T1 2012	Évolution sur 3 mois
<i>Source : Cerqual</i>				
Certifications accordées	Qualitel	221	255	15%
	NF	204	213	4%
	NF HQE	107	0	NS
	Habitat et environnement	142	66	-54%
	Total	674	534	-21%
Demandes certifications	Qualitel	613	298	-51%
	Habitat et environnement	24	230	858%

Sur le 1^{er} trimestre 2012, le Languedoc-Roussillon compte 534 logements certifiés soit un volume inférieur à celui du trimestre précédent.

L'essor des demandes de certifications Habitat et Environnement ne suffit pas à compenser sur le trimestre le recul des demandes Qualitel.

➤ Labellisations énergétiques des logements individuels groupés et collectifs en LR : **63 certifications accordées au 1^{er} trimestre 2012, soit un repli sur 3 mois de 62%**

Labellisation de logements individuels groupés et collectifs en Languedoc-Roussillon		T4 2011	T1 2012	Évolution sur 3 mois
<i>Source : Cerqual</i>				
Labellisations énergétiques	Total logements	167	63	-62%
	HPE 2005	0	0	NS
	THPE 2005	144	28	-81%
	THPE EnR 2005	23	35	52%
Demandes de labellisations énergétiques	Total logements	146	56	-62%
	HPE 2005	10	0	NS
	THPE 2005	85	56	-34%
	THPE EnR 2005	51	0	NS

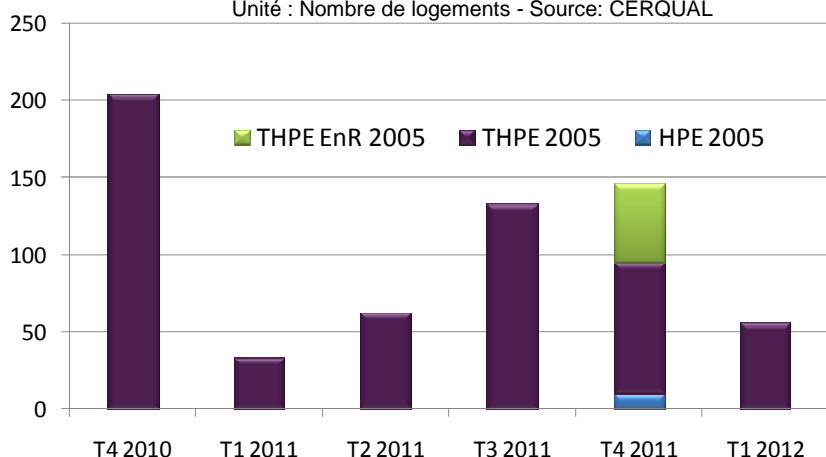
Comparé au trimestre précédent, le nombre de labellisations et de demandes de labellisations évolue de façon homogène.

Les labellisations sont sur ce trimestre singulièrement moins nombreuses que 3 mois auparavant uniquement du fait de la chute des labellisations THPE 2005.

Les demandes ne portent que sur la Très Haute Performance Énergétique.

Évolution des demandes de labellisation énergétique des logements individuels et collectifs en Languedoc-Roussillon selon le type de label

Unité : Nombre de logements - Source: CERQUAL



Haute Performance Énergétique : label délivré à un bâtiment dont la consommation en Énergie Primaire est 10% inférieure à la consommation de référence selon la RT en vigueur.

Très Haute Performance Énergétique : label délivré à un bâtiment dont la consommation en Énergie Primaire est 20% inférieure à la consommation de référence selon la RT en vigueur.

THPE-EnR : label délivré à un bâtiment dont la consommation en Énergie Primaire est 30% inférieure à la consommation de référence selon la RT en vigueur. De plus, le bâtiment doit faire appel à un système EnR.

1. La labellisation de logements

> Les demandes de labellisations BBC en Languedoc-Roussillon

> **15 896 demandes de labellisations BBC en Languedoc-Roussillon à fin mars 2012, soit une hausse de près de 15% sur 3 mois**

Nombre de demandes de labellisation BBC en Languedoc-Roussillon <i>Source: BBC-Effinergie</i> <i>Unité : Nb de logements</i>	Bilan 4 ^{ème} T 2011	Bilan 1 ^{er} T 2012	Évolution T/T-1	
			Valeur	%
Total logements	13 877	15 896	2 019	14,5%
- logements individuels	2 004	2 210	206	10,3%
- logements collectifs	11 873	13 686	1 813	15,3%

Une progression sur un rythme toutefois plus lent qu'au trimestre précédent

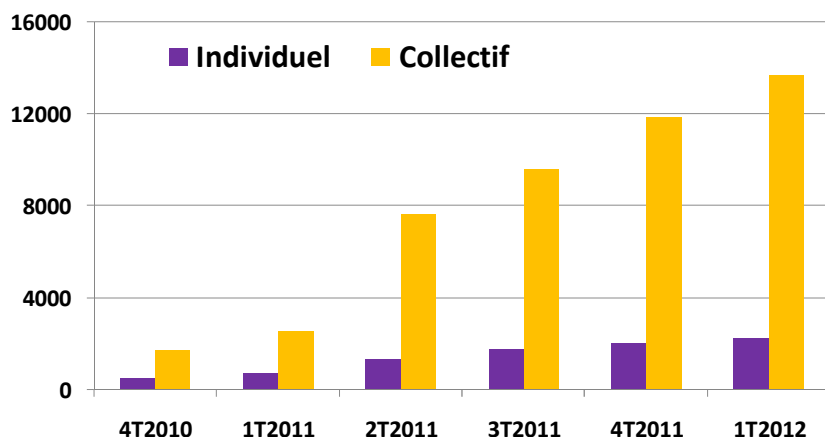
Lors du 1^{er} trimestre 2012, le Languedoc-Roussillon localise 2 019 nouvelles demandes.

Comparé à fin décembre 2011, le rythme de croissance est moins soutenu que celui observé en France entière (14,5 % contre 17 %). Il est en outre moins rapide qu'à fin septembre (+27 %) et qu'à fin décembre (+22%).

Comme au 4^{ème} trimestre 2011, l'essor est moins affirmé sur l'individuel que sur le collectif.

Progression des demandes de labellisation BBC en Languedoc-Roussillon selon le type de logement

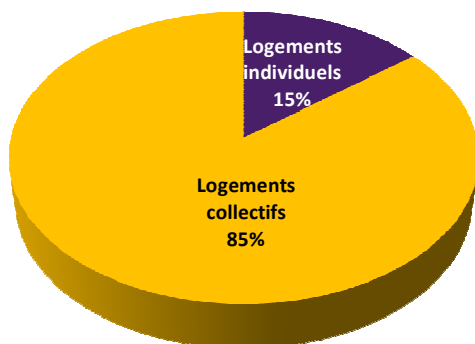
Unité : Nombre de logements - Source: BBC Effinergie



> **Prédominance du logement collectif**

Répartition des demandes de labellisation BBC en Languedoc-Roussillon selon le type de logement

Unité : Nombre de logements - Source: BBC Effinergie



6 demandes sur 7 concernent le logement collectif

La situation n'évolue guère. Comme lors des précédents trimestres, le logement collectif confirme son hégémonie.

Avec 15% du total, le poids de l'individuel en Languedoc-Roussillon est conforme à celui observé au plan national.

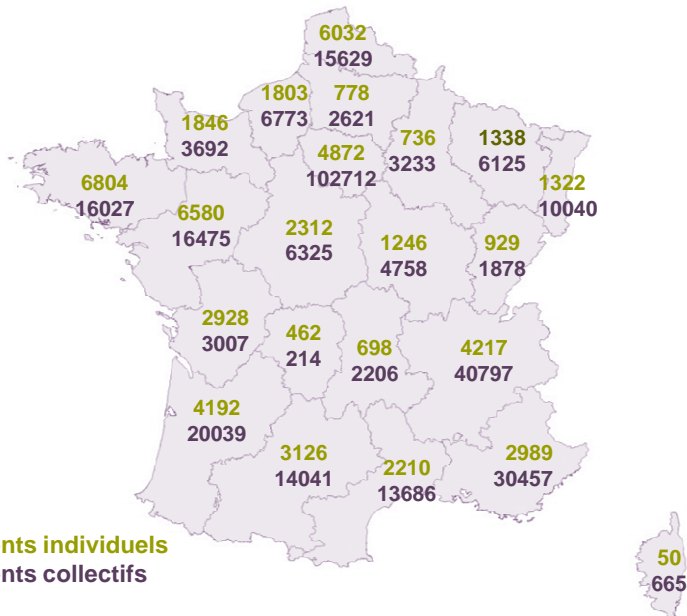
Les projets de construction de logements (hors zone ANRU dans laquelle la RT 2012 est applicable depuis le 28 octobre 2011) qui aspirent à une labellisation BBC-Effinergie devront obtenir le permis de construire avant le 1^{er} janvier 2013. La labellisation pourra ensuite être demandée jusqu'à la pose de l'isolation. Au-delà de cette date, la labellisation BBC-Effinergie ne sera plus disponible puisque la RT 2012, de performance énergétique équivalente, sera applicable. De nouveaux labels Effinergie+ sont en cours de définition.

1. La labellisation de logements

> Languedoc-Roussillon, 9^{ème} région pour le nombre de demandes de labellisation BBC

Cumul des demandes de labellisation BBC de début 2008 au 31 mars 2012

Unité : Nombre de logements - Source: BBC - Effinergie



Classement du Languedoc-Roussillon parmi les régions françaises en terme de demandes de labellisation BBC au 31 mars 2012		Rang
Total logements		9 ^{ème}
- logements individuels		11 ^{ème}
- logements collectifs		9 ^{ème}

Source BBC-Effinergie

Depuis le démarrage du dispositif, 15 896 demandes de labellisation de logements ont été enregistrées.

Avec ce contingent, le Languedoc-Roussillon se situe au 9^{ème} rang des régions françaises (et au 11^{ème} rang pour les seuls logements individuels).

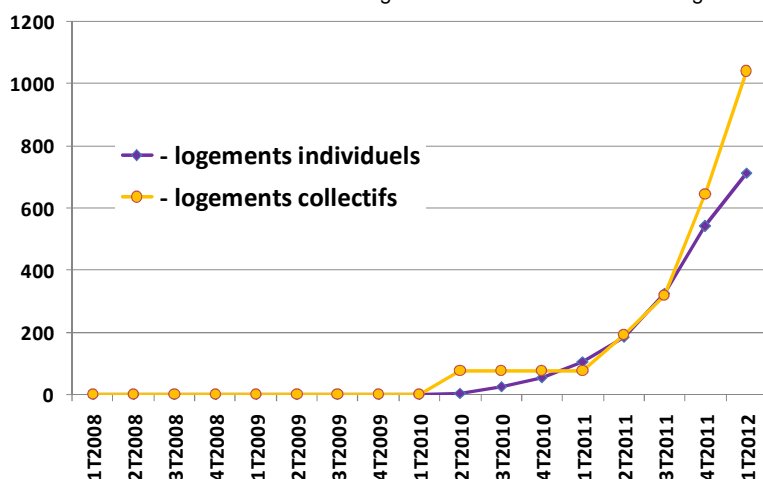
> Les labellisations BBC accordées en Languedoc-Roussillon

> 566 labellisations supplémentaires au cours du 1^{er} trimestre 2012

Nombre de labellisations BBC cumulées en Languedoc-Roussillon <i>Source: BBC-Effinergie</i> <i>Unité : Nb de logements</i>	Bilan 4 ^{ème} T 2011	Bilan 1 ^{er} T 2012	Évolution T/T-1	
			Valeur	%
Total logements	1 186	1 752	566	48%
- logements individuels	541	712	171	32%
- logements collectifs	645	1 040	395	61%

Progression des labellisations BBC en Languedoc-Roussillon selon le type de logement

Unité : Nombre de logements - Source: BBC - Effinergie



La croissance du nombre de labellisations BBC s'accroît

Au 31 mars 2012, 1 752 logements sont labellisés en Languedoc-Roussillon. Ce contingent comporte davantage de collectifs que d'individuels.

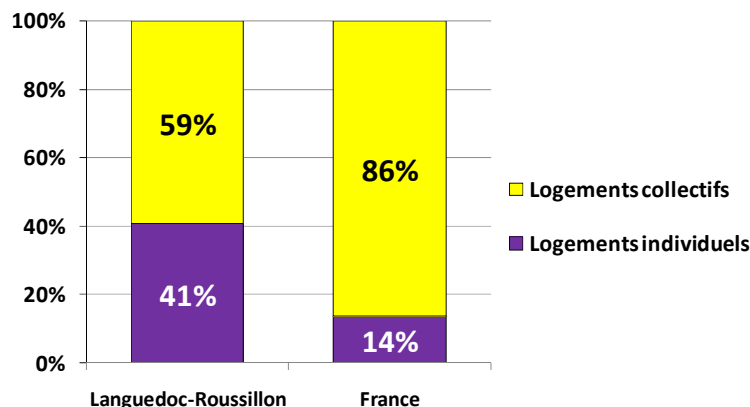
Par rapport à la situation précédente, ce volume correspond à un essor de 48%, (rythme plus lent que les 84% du trimestre précédent) avec une progression plus rapide sur le collectif que sur l'individuel.

1. La labellisation de logements

> Collectif et individuel : des écarts accusés entre le Languedoc-Roussillon et la France

Répartition des labellisations BBC accordées en fonction du type de logement

Unité : Nombre de logements - Source : BBC - Effinergie



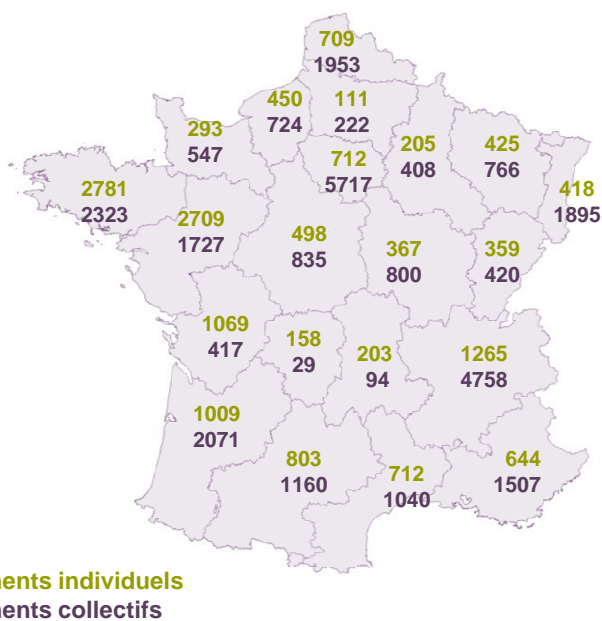
Le Languedoc-Roussillon se distingue de la moyenne nationale par le poids plus faible des logements collectifs.

Ils sont ici en poids relatif de 27 points inférieurs à la moyenne France entière.

> Languedoc-Roussillon, 10^{ème} région pour le nombre de labellisations BBC

Cumul des labellisations BBC accordées de début 2008 au 31 mars 2012

Unité : Nombre de logements - Source : BBC - Effinergie



Classement du Languedoc-Roussillon parmi les régions françaises en terme de labellisation BBC au 31 mars 2012	Rang
<i>Source BBC-Effinergie</i>	
Total logements	10 ^{ème}
- logements individuels	8 ^{ème}
- logements collectifs	10 ^{ème}

Le délai moyen entre la demande et l'obtention du label BBC Effinergie est de 24 mois (estimation Effinergie).

Avec 1 752 logements, le Languedoc-Roussillon se place au 10^{ème} rang national au regard du critère du nombre de labellisations.

La région pèse pour 3,9% du total des labellisations France entière au 31 mars 2012 (45 316).

4 890 logements mis en chantier au 1 ^{er} trimestre 2012, soit 15% de moins qu'au 4 ^{ème} trimestre 2011	Logements mis en chantier en Languedoc-Roussillon *	4 ^{ème} T 2011	1 ^{er} T 2012	évolution
	<i>Source : DREAL – Sit@del 2</i>			
	<i>* y compris résidences</i>			
				T1 2012/ T4 2011
	Total logements	5 786	4 890	-15%
	- logements individuels	2 577	2 982	16%
	- logements collectifs	3 209	1 908	-41%

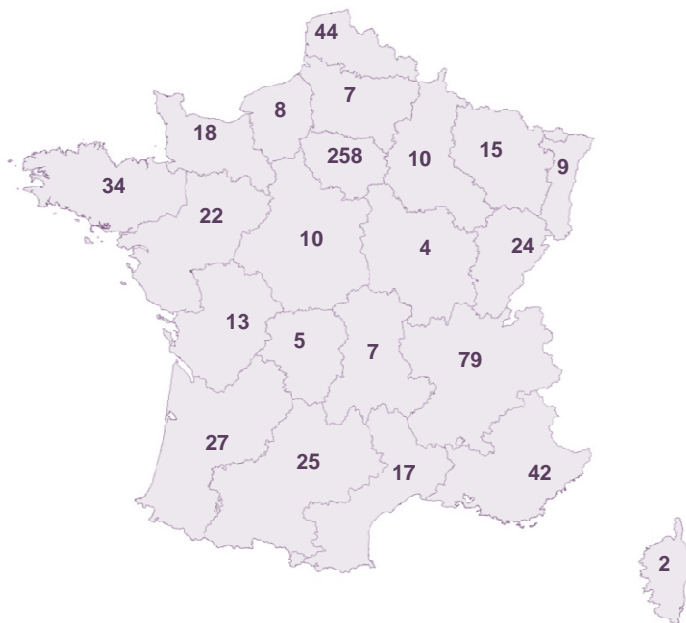
2. La labellisation des locaux

➤ 17 opérations de locaux tertiaires en attente de labellisation BBC en Languedoc-Roussillon

	Nombre de demandes de labellisations BBC cumulées en Languedoc-Roussillon <i>Source: BBC-Effinergie</i>	Bilan au 31 décembre 2011	Bilan au 31 mars 2012	Évolution sur 3 mois	
				Valeur	%
Opérations tertiaires	Nombre de demandes	10	17	7	70%
	Nombre d'accords	0	0		
Surfaces tertiaires (m ² SHON)	Nombres de demandes	24 502	46 615	22 113	90%
	Nombres d'accords	0	0		

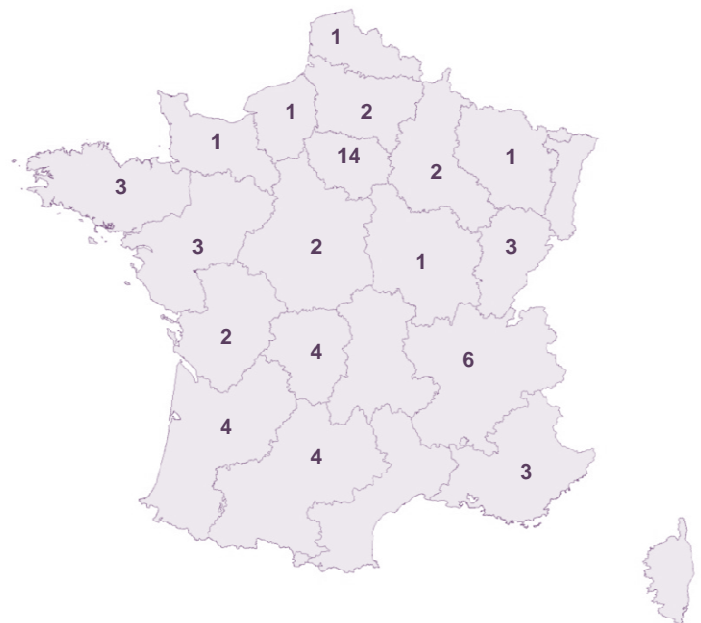
Cumul des demandes de labellisation BBC de bâtiments non résidentiels tertiaires de janvier 2008 au 31 mars 2012

Unité : nombre d'opérations - Source : BBC - Effinergie



Cumul des labellisations BBC accordées en bâtiments non résidentiels tertiaires de janvier 2008 au 31 mars 2012

Unité : nombre d'opérations - Source : BBC - Effinergie



Les demandes de labellisation BBC de bâtiments non résidentiels tertiaires sont, jusqu'à présent, peu nombreuses

En Languedoc-Roussillon, 17 opérations ont fait l'objet d'une telle demande. La région se place ainsi 11^{ème} rang des régions françaises (à comparer au 14^{ème} rang du trimestre précédent).

Aucune de ces 17 demandes n'a, jusqu'à présent, débouché sur une labellisation effective. Le Languedoc-Roussillon et l'Auvergne sont les 2 seules régions françaises à ne compter aucune labellisation.

91 928 m ² ont été mis en chantier au 1 ^{er} trimestre 2012, soit près de 3% de moins qu'au 4 ^{ème} trimestre 2011	Locaux tertiaires mis en chantier en Languedoc-Roussillon <i>Unité : milliers de m²</i> <i>Source : DREAL - Sit@del 2</i>	T4 2011	T1 2012	Evolution T1 2012/ T4 2011
	Surfaces mises en chantier	95	92	-3%

3. ECOBATPLR, acteur de la construction durable

Qui est-il?

ECOBATP LR, Centre de Ressources Régional Qualité Environnementale du Cadre Bâti en Languedoc-Roussillon dénommé **ECOBATP LR** a été créé à l'initiative du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et de la Direction Régionale de l'ADEME en 2008.

La mise en œuvre et le pilotage de l'action ont été confiés à la Fédération Française du Bâtiment Languedoc-Roussillon en partenariat avec la Fédération Régionale des Travaux Publics, la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Languedoc-Roussillon, le Pôle de compétitivité DERBI et depuis janvier 2012, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes LR en juin 2010 et la CAPEB LR en janvier 2012.

Ouvert à l'ensemble des professionnels de la construction et de l'aménagement, ECOBATP LR est un lieu d'échanges, de ressources et de conseils ayant pour objet de mutualiser les compétences et les savoir-faire et de bénéficier de retours d'expériences et de bonnes pratiques en termes de construction et d'aménagement durables.

Que fait-il?

Ses principales missions reposent sur :

- l'animation des réseaux d'acteurs locaux
- l'organisation d'animation thématique
- l'information, sensibilisation et communication auprès des professionnels de la construction et de l'aménagement
- la participation au réseau national des Centres de Ressources : réseau Bâti Environnement Espace Pro (B.E.E.P)



Quelques actions en 2012 :

- Animer des réunions techniques professionnelles sur la Qualité de l'Air Intérieur, la nouvelle réglementation du risque sismique dans la construction, la RT 2012, ...
- Animer des ateliers techniques en privilégiant les retours d'expériences
- Développer et mettre en œuvre la Démarche Chantier Propre®
- Proposer, animer et coordonner la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen en LR
- Elaborer un cahier de recommandations techniques à l'attention des Conseils Généraux pour les futurs plans déchets BTP en partenariat avec la DR ADEME
- Co-piloter, accompagner projets et études en lien avec la construction durable

Pour en savoir plus :
www.ecobatplr.org

Comité de Pilotage



Co-financeurs

II. La rénovation énergétique du parc existant en Languedoc-Roussillon

6 420

éco-prêt à taux zéro - Cumul au 31 décembre 2011

2 238

éco-prêts pour les logements sociaux

Cumul au 31 mars 2012

1 438

logements ayant fait une demande de labellisation

BBC rénovation - Cumul au 31 mars 2012

Pour mémoire :

1,5

Millions de logements existants

29

Milliards d'euros

Potentiel de travaux de rénovation énergétique à réaliser dans les années à venir pour mettre aux normes le parc existant de bâtiments

1,2

Millions d'euros du Plan de relance pour les audits et la rénovation des bâtiments de l'Etat

1. La progression de la rénovation énergétique des logements

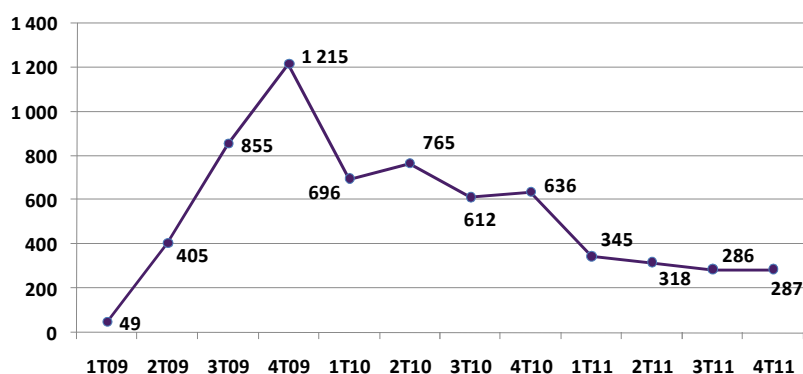
> La dynamique du dispositif des éco-prêts à taux zéro

> Un nombre d'éco-PTZ stabilisé à un niveau bas

Eco-prêts à taux zéro	T3 2011	T4 2011	Évolution
<i>Source: SGFGAS</i>			
Nombre d'éco-prêts accordés	286	287	0%
- logements individuels	259	269	4%
- logements collectifs	27	18	-33%

Nombre d'éco-PTZ émis en Languedoc-Roussillon par trimestre

Source : SGFGAS



Stabilisation en deçà de 300 unités

Le nombre d'éco-prêts à taux zéro octroyés au cours du 4^{ème} trimestre se stabilise par rapport au trimestre précédent qui enregistrait le contingent actuel le plus faible depuis le 2^{ème} trimestre 2009.

Il confirme la tendance au repli amorcée depuis un an. Déjà faible, le nombre d'éco-PTZ affectés au collectif se contracte encore alors que celui touchant à l'individuel résiste mieux. La moyenne trimestrielle s'établit à 309 unités en 2011 à comparer aux 677 de l'exercice précédent.

Le projet de loi de Finances 2012, rendu public le 28 septembre 2011, propose, entre autre :

- le retour du cumul du crédit d'impôt pour le développement durable et de l'éco-PTZ
- le rallongement du délai de remboursement de 10 à 15 ans.

Cela pourrait relancer ces dispositifs d'aide aux travaux.

> Une densité d'éco-PTZ relativement faible

Eco-prêts à taux zéro cumulés depuis le 1 ^{er} mars 2009	Bilan fin septembre 2011	Bilan fin décembre 2011	Évolution
<i>Source: SGFGAS</i>			
Nombre de prêts/1000 log^{ts} éligibles	7,3	7,6	4,1%
- logements individuels	10,9	11,4	4,6%
- logements collectifs	1,8	1,8	0,0%

Rapporté au parc éligible, le nombre de logements bénéficiant de ce prêt se situe à 7,6 pour 1 000.

Là encore, cette densité diffère sensiblement en fonction de la nature du logement.

Qu'est-ce que l'éco-prêt à taux zéro ?

L'éco-PTZ, lancé le 1^{er} mars 2009 constitue un levier important en matière de travaux de rénovation énergétique. Son application est limitée dans la durée jusqu'au 31 décembre 2013.

Pour bénéficier de ce prêt, il faut à minima réaliser une de ces trois actions :

- «Bouquet de travaux» d'économie d'énergie (au moins 2 types des travaux : toiture, murs extérieurs, fenêtres, porte, chauffage, etc...)
- Atteindre un niveau de «performance énergétique globale» minimal du logement
- Réhabiliter un système d'assainissement non collectif par des dispositifs ne consommant pas d'énergie.

Conditions d'attribution:

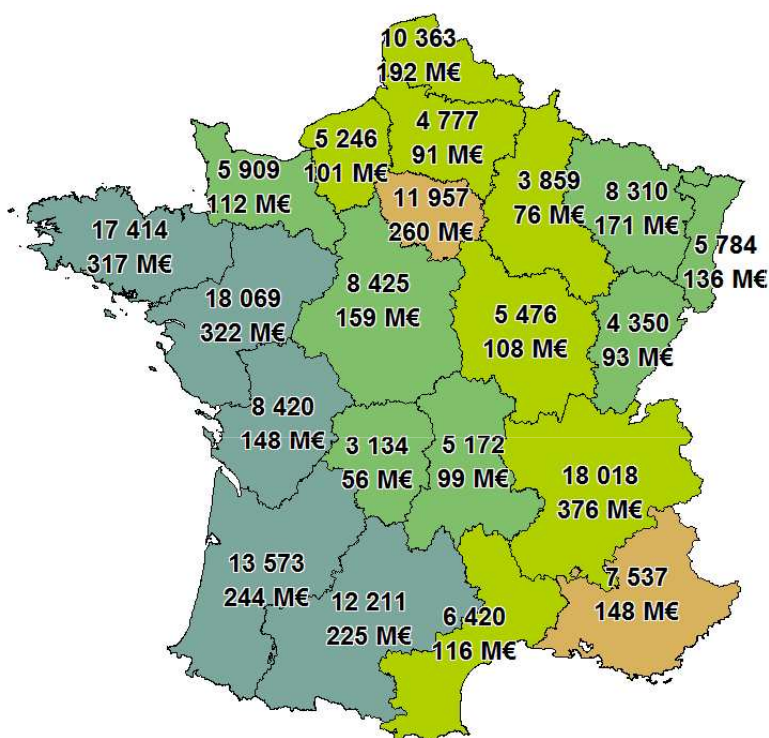
- être propriétaire, occupant ou bailleur
- le logement doit être une résidence principale construite avant le 1^{er} janvier 1990.
- en copropriété, chaque copropriétaire peut faire individuellement une demande d'éco-prêt à taux zéro pour les travaux réalisés par la copropriété. Mais cette démarche n'est possible qu'une fois par logement.
- les travaux doivent être menés par des professionnels pour le compte du demandeur.

1. La progression de la rénovation énergétique des logements

> 6 420 éco-PTZ accordés depuis le 1^{er} mars 2009 en Languedoc-Roussillon pour un montant de travaux de 116 Millions d'euros

Eco-PTZ cumulés du 1 ^{er} mars 2009 au 31 décembre 2011 <i>Source : SGFGAS</i>	Languedoc-Roussillon	France	Part LR/France	Rang LR/France
Nombre d'éco-prêts accordés	6 420	184 717	3,48%	12 ^{ème}
- logements individuels	5 806	172 000	3,38%	12 ^{ème}
- logements collectifs	614	12 717	4,83%	8 ^{ème}
Volume de travaux en M€	116	3 573	3,25%	13 ^{ème}
Nombre de prêts / 1000 logts éligibles	7,6	8,6		
- logements individuels	11,4	14,4		
- logements collectifs	1,8	1,4		

Nombre d'éco-PTZ accordés au 31 décembre 2011 (cumul) rapporté aux logements éligibles et volume des travaux concernés

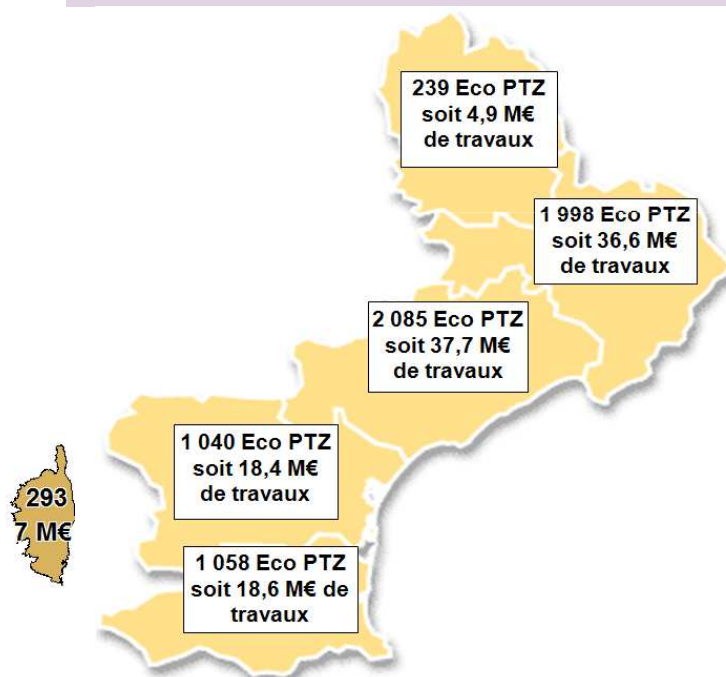


Nombre d'éco-PTZ accordés pour 1 000 logements éligibles

- 12 à 17
- 9 à 12
- 7 à 9
- 2 à 7

Le Languedoc-Roussillon se classe au 12^{ème} rang des régions françaises en terme de nombre d'éco-PTZ accordés.

À eux-seuls, les logements individuels représentent plus de 90% de ce total. La densité d'éco-PTZ accordés par rapport au parc de logements éligibles en Languedoc-Roussillon se situe en deçà de la moyenne nationale hormis pour le collectif.



Unité : Nombre d'éco-PTZ et Montant des travaux en Millions d'euros - Source: SGFGAS cumul au 31 décembre 2011

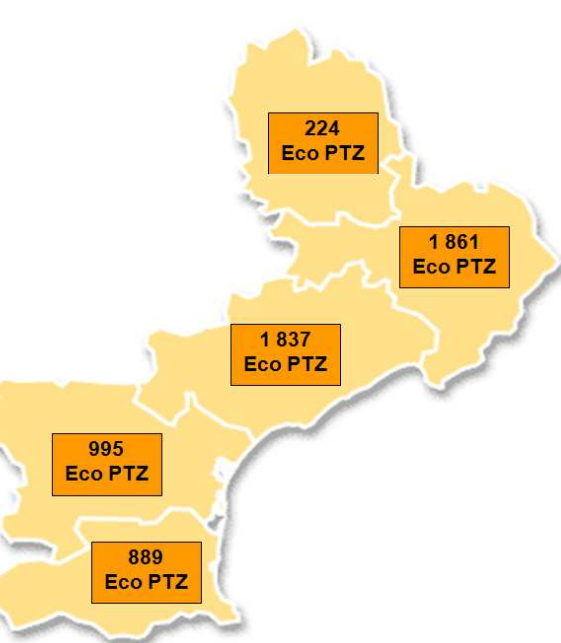
1. La progression de la rénovation énergétique des logements

> Forte disparité entre l'individuel et le collectif

Logements individuels

Nombre d'éco-PTZ accordés au 31 décembre 2011 (cumul)

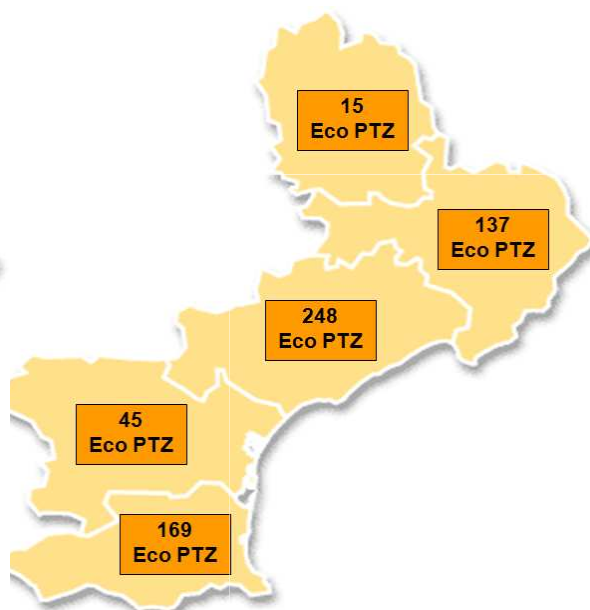
Source : SGFGAS



Logements collectifs

Nombre d'éco-PTZ accordés au 31 décembre 2011 (cumul)

Source : SGFGAS



Depuis le 1er avril 2012, un éco-PTZ «copropriétés» est disponible.

Il est ouvert aux syndicats de copropriétaires pour financer les travaux d'économie d'énergie sur les parties communes ou les travaux d'intérêt collectif sur les parties privatives.

Chaque copropriété ne peut y avoir recours qu'une fois et doit réaliser au minimum une action parmi les 6 proposées (contre 2 actions minimum pour un éco-PTZ particulier).

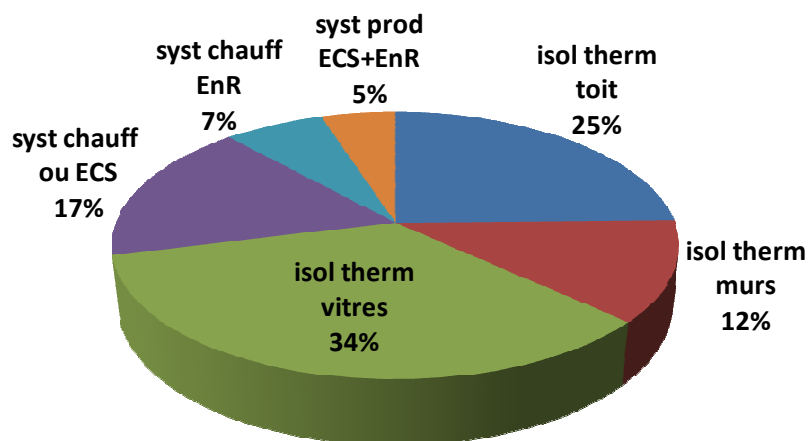
Chaque propriétaire pourra également demander un éco-PTZ pour réaliser des actions complémentaires sur son logement.

Ce nouveau dispositif vise à favoriser les travaux d'économie d'énergie dans le parc de logements collectifs.

> 3 domaines concentrent plus de 3/4 des interventions

Répartition des travaux réalisés par nature d'intervention en Languedoc-Roussillon

Source : SGFGAS (Cumul depuis le 1^{er} mars 2009)



En moyenne, chaque éco-PTZ combine 2,3 types de travaux en Languedoc-Roussillon.

3 actions concentrent 76,5 % des travaux réalisés :

- isolation thermique des parois vitrées et portes
- isolation thermique des toitures
- système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

1. La progression de la rénovation énergétique des logements

➤ 2 238 éco-prêts pour le logement social accordés en Languedoc-Roussillon

Eco-PLS cumulés situation arrêtée à fin mars 2012	Languedoc-Roussillon
Nombre d'éco-PLS (nb de logements)	2 238
Montant de l'enveloppe Eco-pls	27,7 M€
Montant total prix de revient des opérations	61 M€
Montant moyen des travaux en €	12 400 €

Source : DHUP

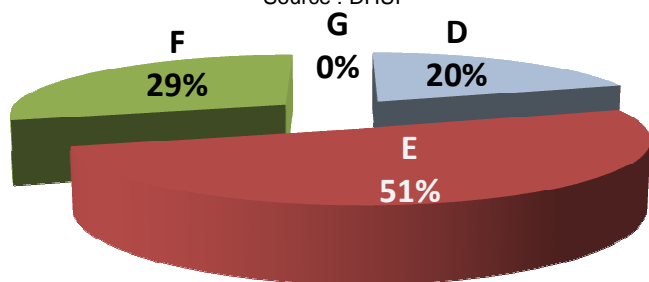
À fin mars 2012, 2 238 logements sociaux ont été rénovés dans le cadre d'un éco-PLS et relèvent donc, à présent, au moins de la classe C.

En Languedoc-Roussillon, ce sont près de 28 Millions d'euros d'éco-prêts logement social qui ont ainsi été distribués sur un prix de revient TTC de l'ensemble de ces opérations de 61 Millions d'euros.

Le montant moyen d'un éco-PLS s'établit à 12 400 euros. Ce chiffre masque toutefois une forte amplitude en fonction des opérations.

Classement DPE avant travaux des demandes d'éco-PLS en LR

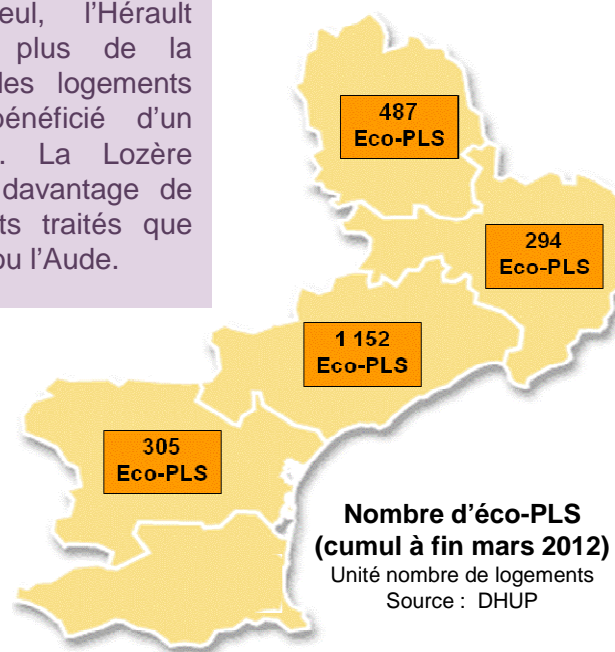
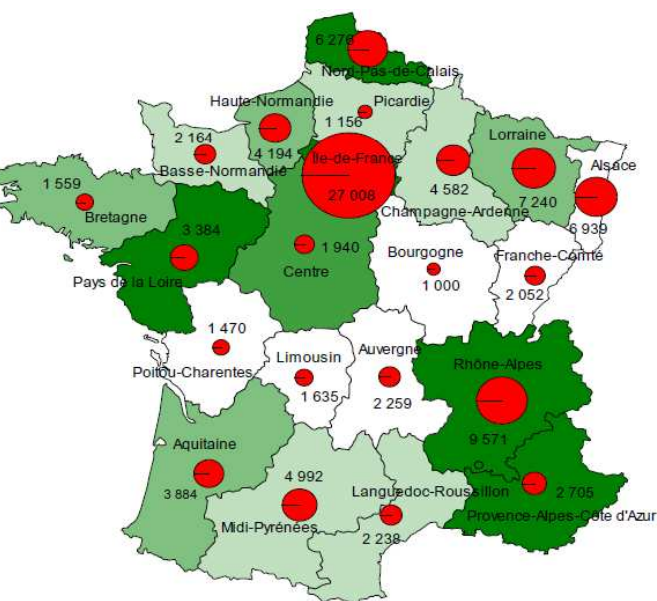
Source : DHUP



A lui-seul, l'Hérault localise plus de la moitié des logements ayant bénéficié d'un éco-PLS. La Lozère compte davantage de logements traités que le Gard ou l'Aude.

Répartition des demandes d'éco-PLS à fin mars 2012 par région

Source : DHUP

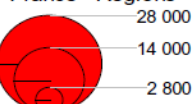


L'éco-prêt pour les logements sociaux

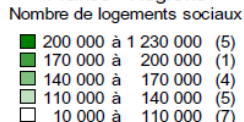
L'« éco-prêt logement social » est un prêt d'un montant de 9 000 à 16 000 € par logement, accessible aux organismes d'habitations à loyer modéré, aux sociétés d'économie mixte ou encore aux communes possédant des logements sociaux. Il a été mis en place à fin février 2009 et a été reconduit en 2011. Il est majoré de 2 000 € par logement si l'objectif vise l'obtention d'un label de performance énergétique.

Il s'adresse aux logements les plus énergivores. En terme de classes de diagnostic de performance énergétique (DPE), cela correspond environ à la rénovation de logements classés D, E, F ou G. L'objectif pour ces logements est de passer en classe C.

France - Régions



France - Régions



■ nombre de logements rénovés

1. La progression de la rénovation énergétique des logements

➤ Les demandes de labellisation BBC rénovation en Languedoc-Roussillon : situation au 31 mars 2012

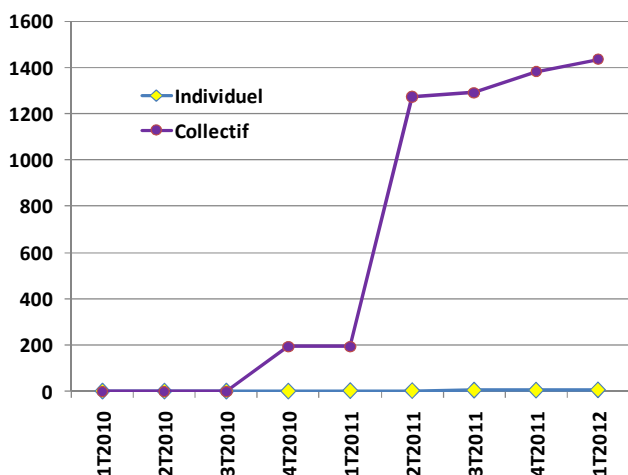
➤ **1 438 demandes de labellisation BBC au 31 mars 2012**

Nombre de demandes de labellisations BBC rénovation cumulées en Languedoc-Roussillon <i>Source: BBC-Effinergie</i> <i>Unité : Nb de logements</i>	Bilan fin 4 ^{ème} T 2011	Bilan fin 1 ^{er} T 2012	Évolution sur 3 mois	
			Valeur	%
Total logements	1 384	1 438	54	4%
- logements individuels	4	5	1	25%
- logements collectifs	1 380	1 433	53	4%

Après la forte poussée observée à fin juin 2011, le cumul des demandes de labellisations évolue sur un rythme beaucoup plus lent. La progression se limite à 4% grâce à la labellisation de quelques logements collectifs.

Évolution du nombre de demandes de labellisations BBC rénovation

Source : BBC Effinergie



Qu'est-ce le label BBC rénovation ?

Le label BBC rénovation a été mis en place fin 2009 par le collectif Effinergie.

Peuvent être certifiés BBC-Effinergie Rénovation, les bâtiments respectant les conditions suivantes :

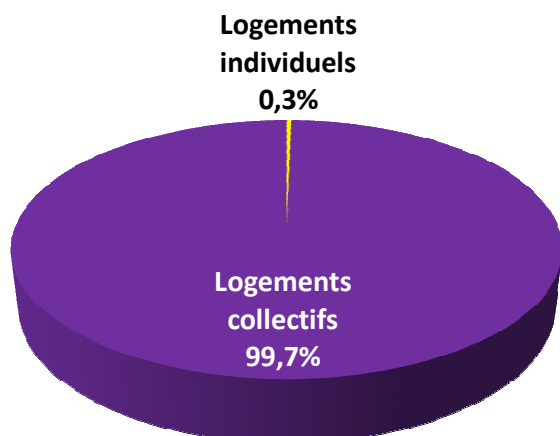
- une consommation maximale en énergie primaire de 80 kWh/m² shon/an. Elle comprend le chauffage, le refroidissement, la ventilation, les auxiliaires, la production d'eau chaude et l'éclairage. Cette consommation est pondérée selon les régions.
- ou une réduction de 40% de la consommation en énergie primaire pour les bâtiments à usage autre que l'habitation par rapport à la consommation de référence définie dans la RT 2005.

➤ **Un dispositif concernant quasi exclusivement les logements collectifs**

Répartition des demandes de labellisation BBC rénovation en Languedoc-Roussillon selon le type de logement

Unité : nombre de demandes

Source : BBC – Effinergie (Bilan au 31 mars 2012)



Le logement collectif : une cible particulièrement privilégiée pour les demandes de labellisation BBC rénovation

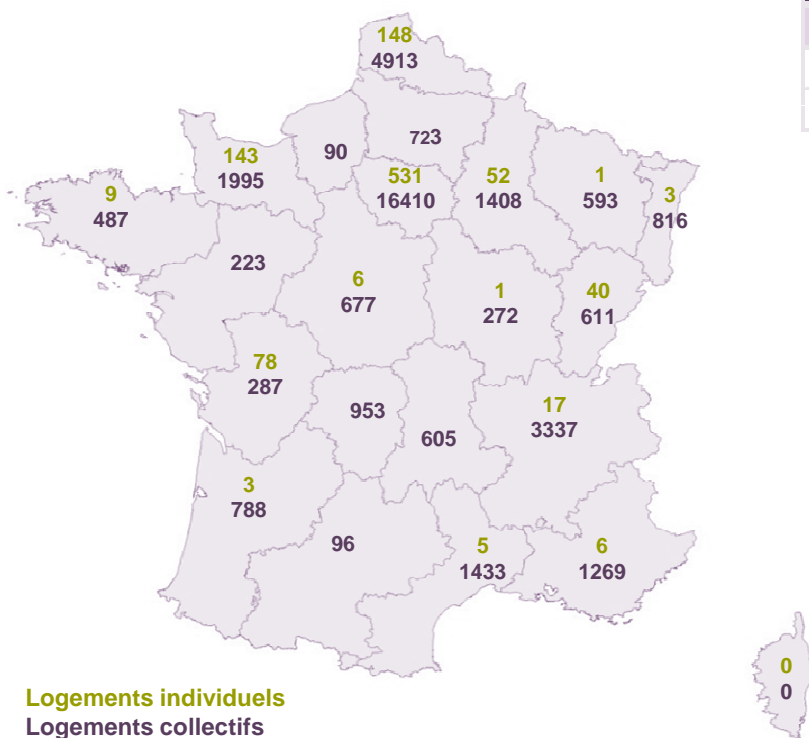
Ce phénomène est plus hégémonique encore en Languedoc-Roussillon qu'au plan national. En effet, 99,7 % des demandes de labellisations BBC rénovation au 31 mars 2012 concernent les logements collectifs contre 97,3% en France.

1. La progression de la rénovation énergétique des logements

➤ Languedoc-Roussillon : 6^{ème} région de France en terme de demandes de labellisation BBC rénovation

Cumul des demandes de labellisation BBC rénovation du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2012

Unité : Nombre de logements - Source: BBC – Effinergie



Classement du Languedoc-Roussillon parmi les régions françaises en terme de demandes de labellisation BBC rénovation au 31 mars 2012		Rang
Source BBC-Effinergie		
Total logements		6 ^{ème}
- logements individuels		11 ^{ème}
- logements collectifs		5 ^{ème}

Depuis le début du dispositif de labellisation BBC rénovation (janvier 2010), on dénombre 1 438 demandes en Languedoc-Roussillon

Avec ce contingent, en hausse de 54 unités par rapport à la fin décembre 2011, la région se classe au 6^{ème} rang des régions françaises (comme au trimestre précédent).

Jusqu'en milieu 2011, le Languedoc-Roussillon n'apparaissait qu'en 11^{ème} position.

Un contingent de demandes de plus de 1 000 logements collectifs concentré sur l'Hérault a fait progresser le Languedoc-Roussillon dans la hiérarchie des régions.

Dans l'ancien, le PTZ+ a davantage soutenu les achats de logements performants

Toujours en cohérence avec le Grenelle, le PTZ +, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2011, a été conçu pour inciter l'amélioration des performances énergétiques des logements anciens.

Premier bilan et enseignements :

Neuf mois après son entrée en vigueur le PTZ+ comptait plus de 240 000 contrats signés. Avec le recentrage du PTZ+ au 1^{er} janvier 2012, ce contingent doit singulièrement s'étoffer au 4^{ème} trimestre. En métropole près de la moitié des emprunteurs a acheté un logement performant du point de vue énergétique.

Les opérations dans l'ancien y sont majoritaires : 59 % des logements affichent un DPE se situant entre les classes A et D alors que les opérations BBC représentent 22% de l'ensemble des opérations neuves.

1. La progression de la rénovation énergétique des logements

Les labellisations BBC rénovation en Languedoc-Roussillon : situation au 31 mars 2012

Le compteur se met timidement en marche en Languedoc-Roussillon

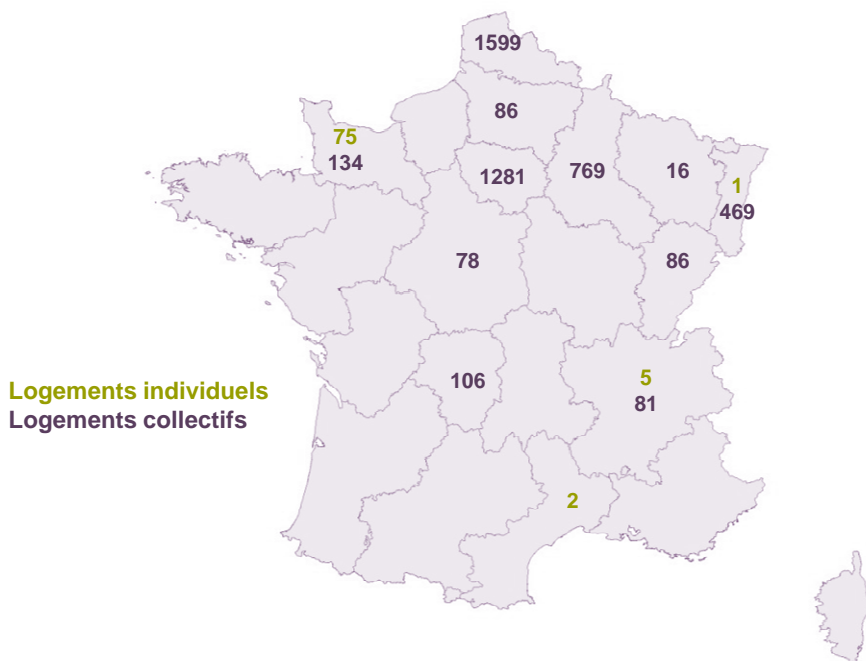
Nombre de labellisations BBC rénovation cumulées en Languedoc-Roussillon	Bilan fin 4 ^{ème} T 2011	Bilan fin 1 ^{er} T 2012	Évolution sur 3 mois	
			Valeur	%
Total logements	0	0	0	
- logements individuels	0	2	2	
- logements collectifs	0	0	0	

Source: BBC-Effinergie
Unité : Nb de logements

seules 12 régions françaises localisent des labellisations BBC rénovation

Cumul des labellisations BBC rénovation de début 2008 au 31 mars 2012

Unité : Nombre de logements – Source : BBC -Effinergie



Le dispositif de labellisation BBC rénovation est trop récent pour afficher un bilan significatif

Près de 4 800 logements sont, de fait, labellisés sur le territoire national au travers de 12 régions (soit 1 de plus qu'au trimestre précédent). Tous sont collectifs, à l'exception de 83 en individuel situés pour l'essentiel en Basse Normandie (75 sur 83).

À elle-seule, la région Nord Pas de Calais concentre le tiers des labellisations France entière.

2. Les dispositifs mis en place pour préparer et engager la rénovation énergétique des locaux

> Audit et rénovation des bâtiments de l'État

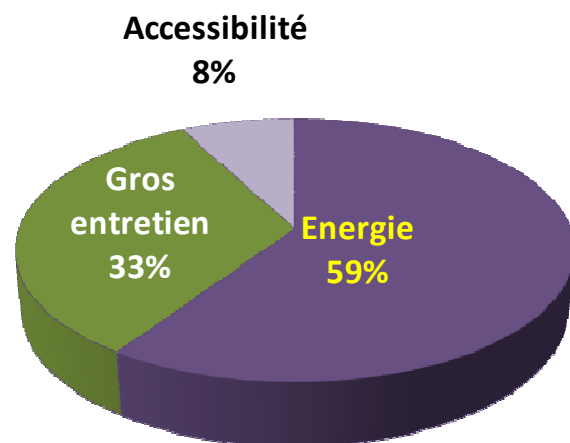
1,2 Millions d'euros du plan de relance pour les audits et la rénovation des bâtiments de l'Etat en Languedoc-Roussillon

• Afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Languedoc-Roussillon réalise des audits énergie-gros entretien et accessibilité de l'ensemble de l'immobilier de l'État (sauf Défense) et de ses établissements publics, soit 600 000 m².

• Ces audits sont financés par le plan de relance (1,2 M€ pour la région Languedoc-Roussillon à la fin du mois de Juin 2010).

Répartition de l'enveloppe budgétaire selon le type d'audit en Languedoc-Roussillon

Source : DREAL - Languedoc-Roussillon



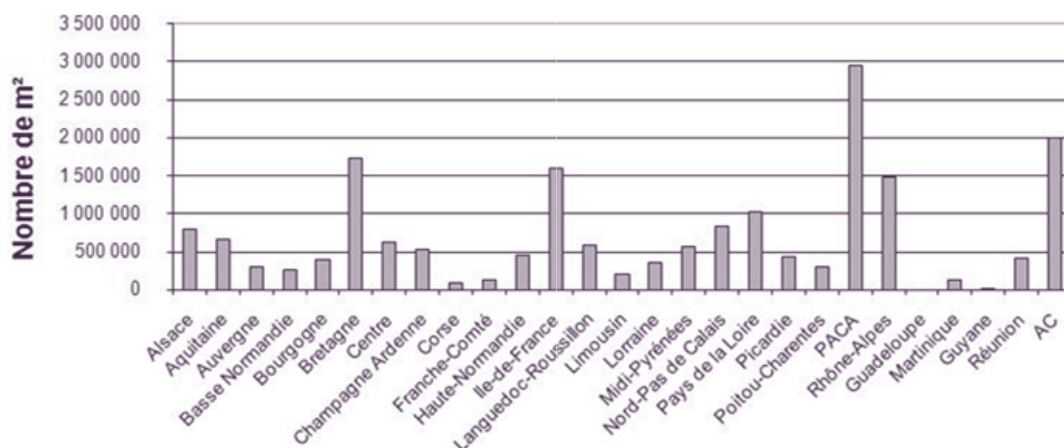
• Avancement du projet au 1^{er} mai 2012 en Languedoc-Roussillon :

Une première vague d'audits a été lancée fin 2009 et livrée en 2010.

- Les marchés subséquents pour les synthèses des audits sont signés dans les 5 départements à fin 2011.
- Ces synthèses sont attendues doivent permettre d'organiser la stratégie d'intervention de l'État sur ses bâtiments au regard de ses priorités et de l'état réel du patrimoine dans les domaines suivants : accessibilité, performance énergétique et entretien curatif et préventif.
- Une nouvelle vague d'audits est envisagé pour 2013.

Surfaces d'audits engagés par région

Unité : m² - Source : Plan Bâtiment Grenelle (01/01/2010)



III. L'adaptation des professionnels du secteur du Bâtiment en Languedoc-Roussillon

1 565

stagiaires FEE Bat - Cumul au 31 mars 2012

27

« Pros de la performance énergétique » Cumul au 31/03/2012
soit 1 de plus depuis décembre 2011

136

« Éco artisans » - Cumul au 31/03/2012
soit 8 de plus en 3 mois

+ 11,2%

Évolution exercice 2011 sur exercice 2010 du
marché des systèmes DRV

- 0,1%

Évolution exercice 2011 sur exercice 2010 du
marché des centrales de traitement de l'air

- 4,7%

Évolution exercice 2011 sur exercice 2010 du
marché des PAC Air / Air

+ 2,7%

Évolution exercice 2011 sur exercice 2010 du
marché des PAC Air / Eau

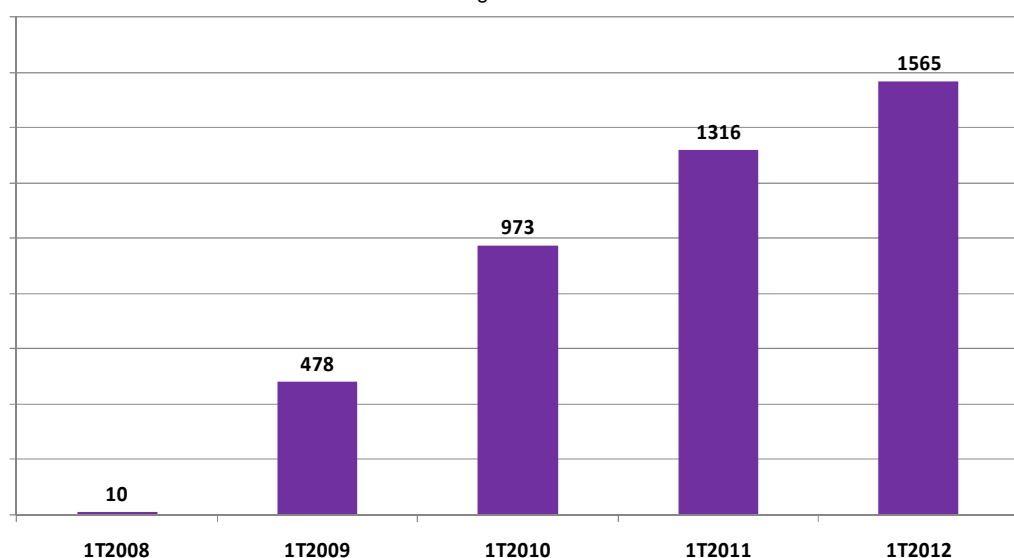
1. La dynamique de formation FEE Bat

➤ 249 actifs formés aux économies d'énergie sur 12 mois glissants à fin mars 2012, soit -27% en un an

Nombre de stagiaires FEEBat cumulés en Languedoc-Roussillon	Fin mars 2010 - fin mars 2011	Fin mars 2011 - fin mars 2012	Évolution
Source: Organismes de formation			
Nombre de stagiaires FEEBat	343	249	-27%

Nombre de stagiaires FEEBat en Languedoc-Roussillon

Source : Organismes de formation



Un ralentissement confirmé

Le contingent de 1565 stagiaires comptabilisé à fin mars 2012 confirme le ralentissement qui s'esquisse au fil des mois du nombre de formés.

Le flux annuel à fin mars 2012 est de 27% en repli sur celui de 12 mois auparavant, et de moitié inférieur à celui de 2010.

FEE Bat

La Formation aux économies d'énergie des entreprises et des artisans du Bâtiment développe et systématise la prise en compte de la dimension énergétique dans l'ensemble des travaux de rénovation des bâtiments, en les appuyant sur des technologies performantes et des solutions innovantes.

5 modules concernant le résidentiel (avec une déclinaison de 2 d'entre eux pour les DOM) et **1 autre concerne le tertiaire**. Le 5^{ème} module a été mis en place à partir de septembre 2011. Ce module, dont les formations portent sur le neuf, vient enrichir la palette des modules FEE Bat ciblés initialement sur la rénovation énergétique.

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5 à partir de septembre 2011
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments. 	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les logiciels pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments. 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies performantes d'amélioration énergétique des bâtiments. 	<ul style="list-style-type: none"> Exploiter l'évaluation thermique et vendre l'offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels. S'organiser pour porter juridiquement l'offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels. 	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les interfaces d'un chantier en résidentiel basse consommation : RT2012 – perméabilité à l'air Mettre en œuvre des bâtiments en résidentiel basse consommation : RT2012 – perméabilité à l'air.

Le module 1 Tertiaire a pour but d'élaborer et de proposer des offres de travaux d'amélioration énergétique adaptées aux petits et moyens bâtiments tertiaires.

1. La dynamique de formation FEE Bat

> Le Languedoc-Roussillon : 13^{ème} région française au regard du nombre de formés FEEBat

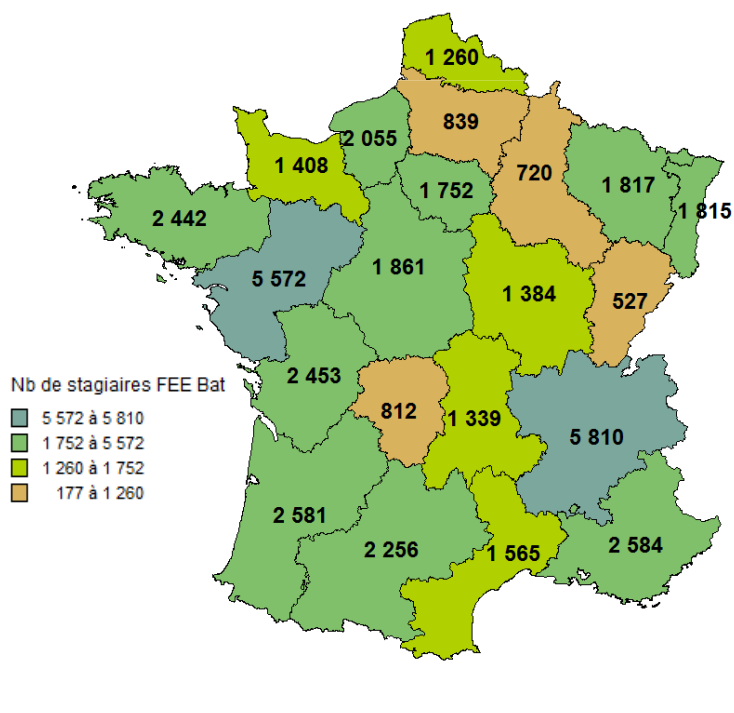
Données FEEBat cumulées depuis le début de l'année 2008 <i>Source : Organisme de formation</i>	Languedoc-Roussillon	France	Part LR/France	Rang LR/France
Nombre total de formés	1 565	43 740	3,6%	13^{ème}
dont :				
- Module 1	716	17 554	4,1%	10 ^{ème}
- Module 1 tertiaire	26	1 725	1,5%	14 ^{ème}
- Module 2	557	13 812	4,0%	12 ^{ème}
- Module 3	260	10 057	2,6%	17 ^{ème}
- Module 4	6	256	2,3%	9 ^{ème}
- Module 5	0	336	0,0%	

1 565 personnes formées depuis la création de la formation en Languedoc-Roussillon

Avec ce contingent, le Languedoc-Roussillon se situe au 13^{ème} rang des régions françaises. Les personnes ayant suivi le module 1 représentent plus de 45% des formés de la région. La part modeste d'actifs ayant suivi les module 4 et 5 s'explique par l'ouverture récente de ces formations.

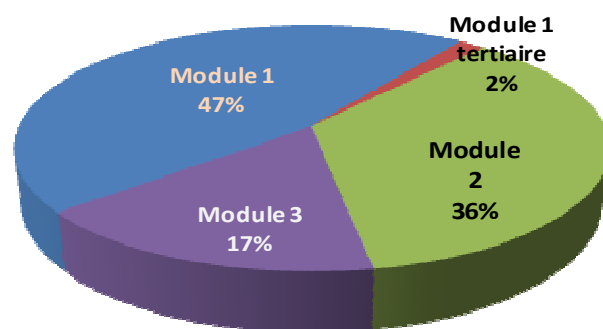
Répartition du nombre de formés depuis 2008

Unité : Nb de stagiaires - Source : remontées des organismes de formation à la Cellule FEE Bat d'EDF prises en compte à la date d'arrêt du fichier.



Répartition du nombre de formés en Languedoc-Roussillon depuis 2008 en fonction du module suivi

Source : Organismes de formation



2. Les signes de montée en compétence des entreprises de Bâtiment

➤ 2 013 certifications Qualibat via 1 108 entreprises en LR au 1^{er} trimestre 2012

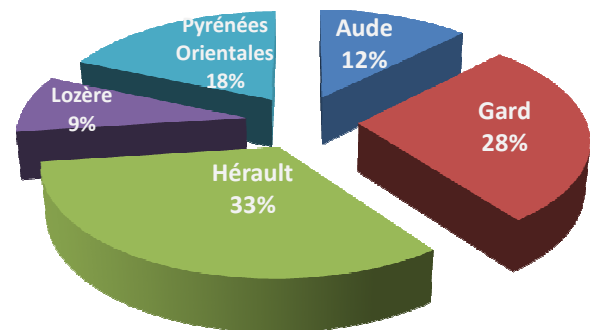
Situation au 1 ^{er} T 2012	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées Orientales	LR
Source : Qualibat						
Certifications Qualibat	245	558	668	172	370	2 013
Nombre d'entreprises détentrices de la marque	121	297	421	83	186	1 108



Qualibat a créé, dès 2007, 7 certifications "EnR" ainsi qu'une mention "Économie d'énergie" et une certification "Rénovation énergétique". Permettant tout à la fois de valider les compétences des professionnels chargés de la réalisation des travaux et d'aider leurs clients à les reconnaître et à les sélectionner, les certifications Qualibat concernent les domaines du photovoltaïque, du solaire thermique, de la géothermie, de l'aérothermie et du bois-énergie.

Qualibat a signé, aux côtés du Ministère de l'Ecologie et de l'ADEME, la charte d'engagement avec la mention « reconnu Grenelle Environnement ».

Répartition départementale des entreprises Détentrices de la marque Qualibat au 31 mars 2012
Source : Qualibat



➤ 491 entreprises qualifiées Qualit'EnR en janvier 2012 en Languedoc-Roussillon

Dans quelles régions métropolitaines a-t-on le plus de chances de trouver une entreprise qualifiée dans les énergies renouvelables ? Qualit'EnR répond en établissant le palmarès des régions selon la densité d'entreprises qualifiées en 2011 pour 100 000 habitants ainsi que l'évolution de ce classement par rapport à 2010.



Etude élaborée à partir de données INSEE pour la densité démographique par région au 1er janvier 2009, et des données extraites de la base Qualypso pour le nombre d'entreprises titulaires de qualifications millésimées 2011 au 06 janvier 2012.

Languedoc-Roussillon

11^{ème} place ⬇️

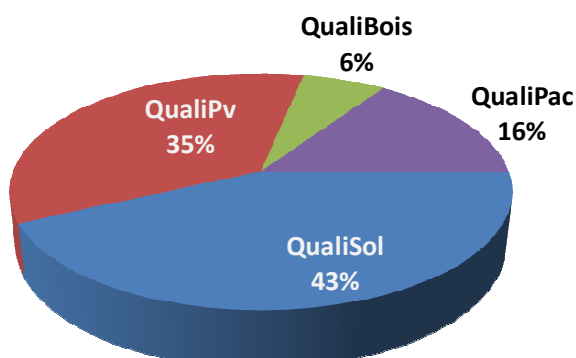
491 entreprises qualifiées

Détail par qualification	Nbre d'entreprises
☀️ 10 ^{ème} place ⬇️	303
☀️ 5 ^{ème} place ⬇️	262
🌳 19 ^{ème} place =	35
🌊 20 ^{ème} place ⬇️	50

C'est sur la qualification QualiPV que la Languedoc-Roussillon est le mieux positionné (5^{ème} rang). Il est en queue de peloton en ce qui concerne QualiBois et QualiPac (respectivement 19^{ème} et 20^{ème} région française).

Répartition des appellations Qualit'EnR par spécialité en Languedoc-Roussillon

Source : Qualit'EnR



Association fondée en 2006, Qualit'EnR regroupe les principaux installateurs d'énergies renouvelables pour promouvoir la qualité d'installation des systèmes à énergie renouvelable.

Elle gère 4 appellations (labels) :

QualiSol (pour eau chaude solaire et chauffage solaire),

QualiPV (pour électricité solaire),

QualiBois (pour chauffage Bois Energie)

QualiPAC (Chauffage aérothermie et géothermie depuis 2010).

2. Les signes de montée en compétence des entreprises de Bâtiment

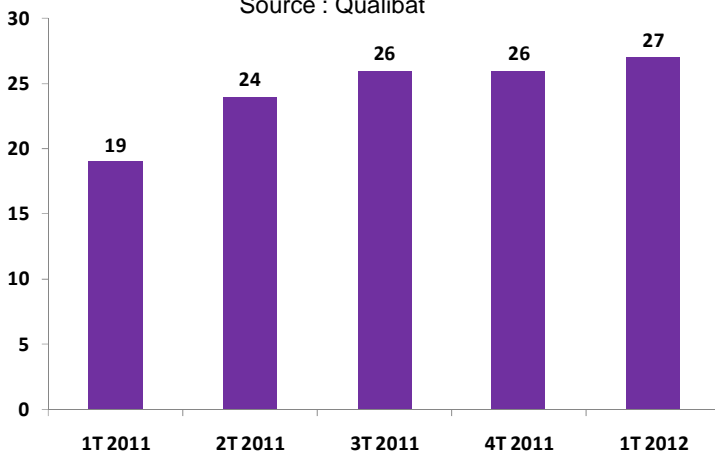
➤ 27 Pros de la Performance énergétique à fin mars 2012, soit 1 de plus en 3 mois

Pros de la performance énergétique <i>Source : Qualibat</i>	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées Orientales	LR
Cumul 1 ^{er} trimestre 2012	0	5	18	1	3	27



Evolution du cumul fin de trimestre du nombre de Pros de la performance énergétique en Languedoc-Roussillon depuis janvier 2011

Source : Qualibat



Le compteur n'évolue guère

Le contingent des Pros de la Performance énergétique comptait 24 entreprises dès la fin juin 2011. Depuis, seules 3 entreprises sont venues le compléter.

Les « Pros de la performance énergétique® » est une marque déposée par la FFB (Fédération Française du Bâtiment) et destinée à accompagner les professionnels adhérents à atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

Pour bénéficier de l'usage de cette marque, l'entreprise doit compter 10% de salariés formés aux trois modules de FEEBat. Cette marque officiellement lancée le 4 novembre 2009 par une convention signée entre le MEEDDM, l'ADEME et la FFB, est gérée par QUALIBAT depuis le 1^{er} octobre 2010.

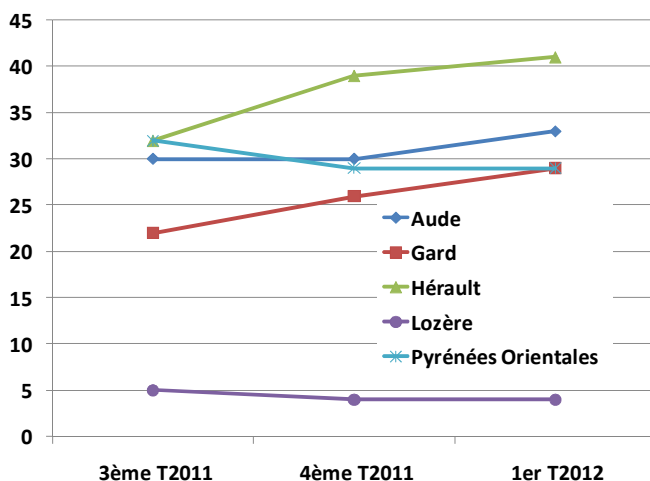
➤ 136 Éco Artisans à fin mars 2012, soit 8 de plus qu'un trimestre auparavant

Éco Artisans <i>Source : Qualibat</i>	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées Orientales	LR
Cumul 1 ^{er} trimestre 2012	33	29	41	4	29	136



Ventilation du nombre d'Éco Artisans en Languedoc-Roussillon depuis septembre 2011

Source : Qualibat



Davantage d'éco artisans sur le trimestre

8 nouvelles entreprises artisanales peuvent se prévaloir du titre d'Eco Artisans (7 au précédent trimestre). Elles sont désormais 136 à mailler le territoire régional.

Créée par la CAPEB en Avril 2009, la marque ÉCOArtisan® vise à différencier et valoriser les artisans capables de répondre aux enjeux de la rénovation énergétique énoncée par le Grenelle de l'environnement.

Elle est attribuée aux professionnels présentant des compétences particulières en matière de rénovation thermique. Sa gestion est confiée à Qualibat qui en garantit l'impartialité.

Source : CAPEB

3. Les signes de montée en compétence de la maîtrise d'œuvre

> 5 bureaux d'études qualifiés détiennent une qualification OPQIBI en lien avec la construction durable

Nombre de bureaux d'études du Languedoc-Roussillon qualifiés au 31 mars 2012		Languedoc-Roussillon	France	Part LR/France
<i>Source : OPQIBI</i>				
Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	AMO en développement durable	0	28	0,0%
	AMO en Qualité Environnementale des opérations	0	9	0,0%
Progammmation	Programmation en développement durable	0	14	0,0%
Ingénierie des ouvrages et systèmes de bâtiment	Développement durable du bâtiment	1	24	4,2%
	Diagnostic en réutilisation -rénovation des ouvrages de bâtiment	0	22	0,0%
	Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)	4	105	3,8%

Une présence anecdotique en Languedoc-Roussillon

La région localise 5 bureaux d'études disposant d'une qualification en lien avec la qualité environnementale du bâtiment et/ou la réhabilitation énergétique. Ce chiffre traduit une progression par rapport au trimestre précédent.

Ce contingent apparaît toutefois limité surtout en comparaison de la région PACA qui en recense 48 (dont 35 pour les seuls audits énergétiques des bâtiments).



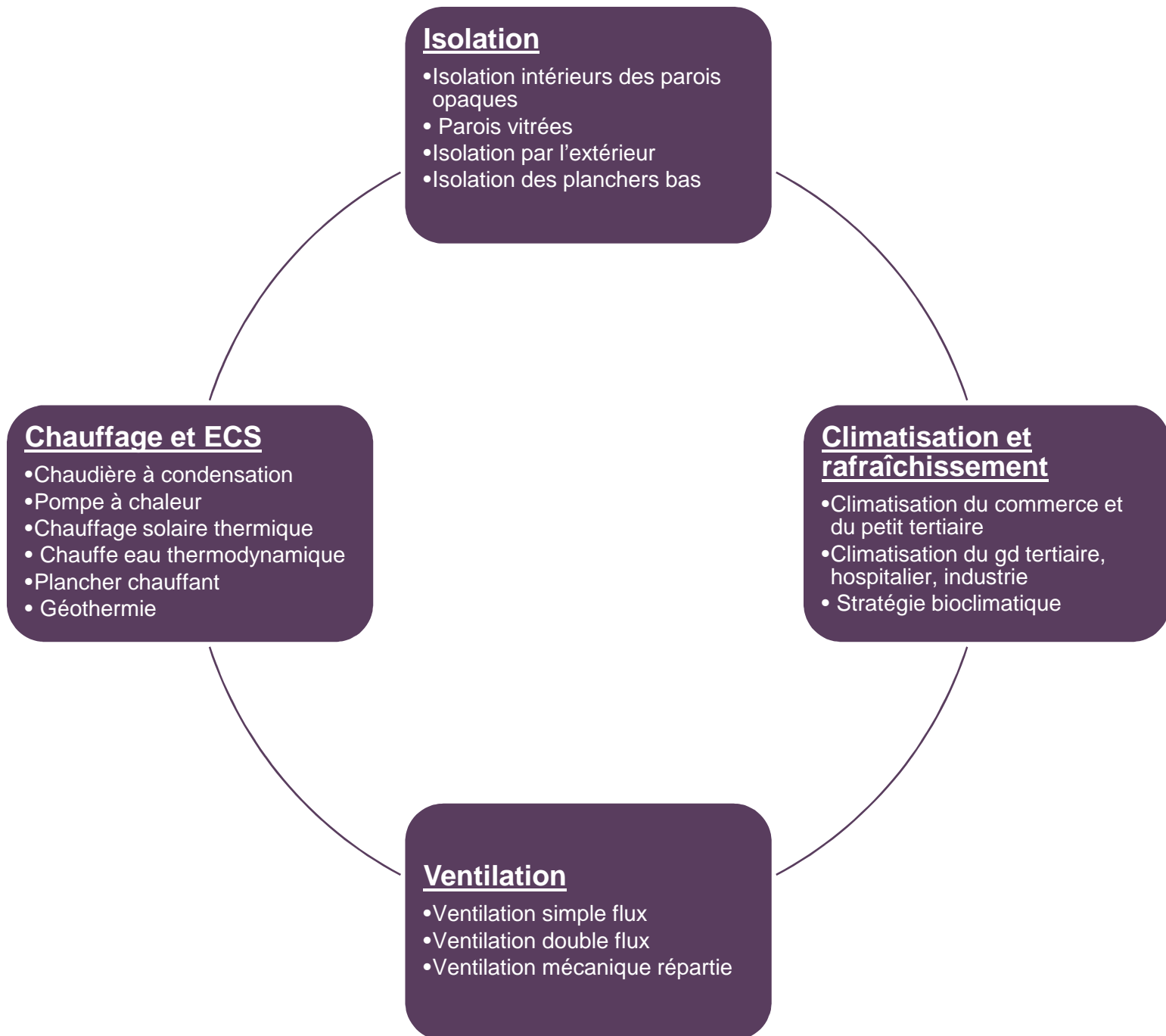
L'OPQIBI est l'organisme de qualification de l'ingénierie, créé en 1963 à l'initiative de la Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France (CICF), de la Fédération des Professionnels de l'Ingénierie (SYNTEC-INGÉNIERIE) et du Syndicat National des Ingénieurs et Techniciens en Aménagement (SNITA).

Il délivre des certificats de qualification pour les métiers de plusieurs domaines dont le bâtiment, aux prestataires exerçant l'ingénierie à titre principal ou accessoire.

Les qualifications sont valables pour 4 ans et les nouvelles qualifications ne peuvent être accordées qu'à l'occasion du renouvellement de la première qualification obtenue par l'entreprise.

4. L'évolution des matériaux et équipements

> Les matériaux et les équipements performants

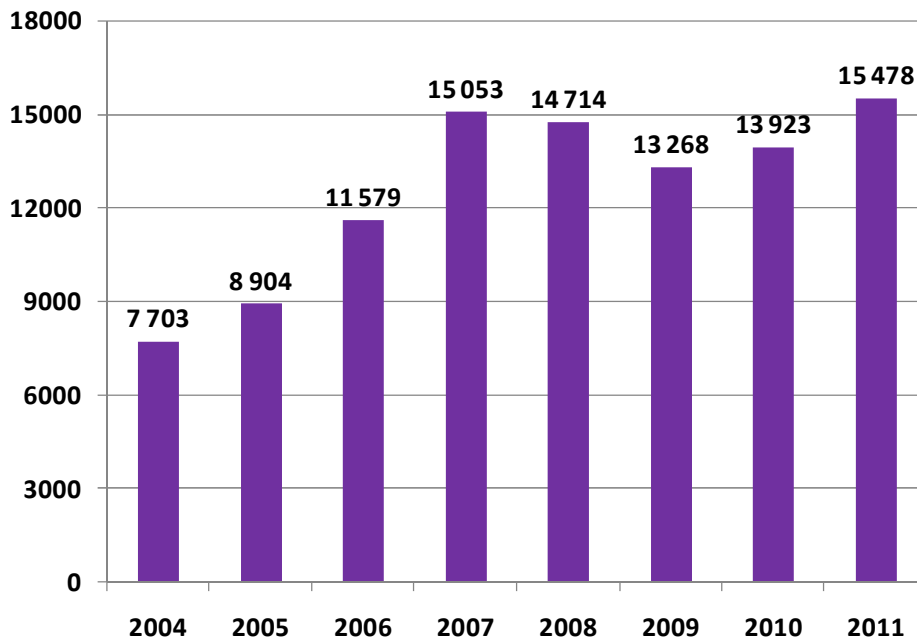


4. L'évolution des matériaux et équipements

➤ Les marchés de la climatisation du petit tertiaire et commercial en France

Marché de la climatisation du petit tertiaire et commercial (en unités) <i>Source : PAC&Clim'Info*</i>	2010	2011	Évolution
Systèmes DRV (à débit réfrigérant variable)	13 923	15 478	11,2%

Evolution du marché des systèmes DRV (à débit réfrigérant variable) en France
Source : PAC & Clim'Info



Avec 15 500 groupes, le marché des DRV a atteint un niveau record en 2011. La croissance annuelle s'établit ainsi à 11 % selon les chiffres d'Uniclimate et Pac & Clim'Info.

La progression a été très forte sur le début de l'année (+ 18 % à fin avril), puis s'est ralentie durant l'été (+ 4 % de mai à fin août).

Le dernier trimestre a été correct aussi, avec une augmentation de 12 %. Les ventes d'unités intérieures de type gainable ont grimpé de 22 % et représentent désormais 26 % du marché. Elles devancent ainsi les unités de type mural.

Deux facteurs expliquent cette évolution : la recherche de confort et de discrétion, l'augmentation des bâtiments de type BBC (puis RT 2012) qui nécessitent de plus petites puissances par pièce.

*Données complémentaires :
PAC & Clim'Info*

La climatisation du petit tertiaire et commercial

- Un climatiseur toiture (rooftop) est une unité de climatisation compacte destinée à être placée en toiture du local à climatiser. Ce type de climatiseur est courant dans les installations industrielles et les centres commerciaux en France .
- Les systèmes de climatisation DRV (à débit de réfrigérant variable) permettent de transporter les calories/frigorifiques d'une unité extérieure vers plusieurs unités intérieures en régulant le débit de fluide frigorigène utilisé par chaque unité intérieure et nécessaire pour traiter un local à climatiser. Les systèmes DRV sont caractérisés par une grande efficacité énergétique.

- *Le nombre d'appareils installés ou vendus à l'utilisateur n'entre pas dans le champ de l'étude. Les statistiques produites concernent uniquement le marché français, hors export et Dom Tom.*
- *Les chiffres recueillis correspondent donc aux ventes réalisées par les fabricants et distributeurs vers la filière professionnelle. Par conséquent, les ventes à la grande distribution ne sont pas comptabilisées.*

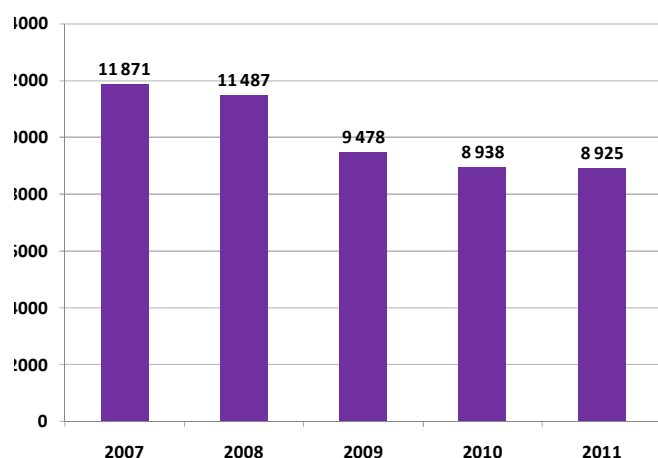
4. L'évolution des matériaux et équipements

> Les marchés de la climatisation du grand tertiaire, de l'hospitalier, de l'industrie et des salles propres en France

Marché de la climatisation du grand tertiaire, hospitalier, industries et salles propres (en unités) <i>Source : PAC&Clim'Info*</i>	2010	2011	Évolution
Centrales de traitement de l'air	8 938	8 925	-0,1%

Evolution du marché des centrales de traitement d'air en France

Source : PAC & Clim'Info



Légère baisse des ventes de centrales de traitement de l'air

Sur l'exercice 2011, 8 925 centrales de traitement de l'air ont été vendues, soit un nombre équivalent à 13 unités près à celui de l'exercice précédent.

Le marché de la santé est dynamique, il y a toujours l'influence du Plan Hôpital 2012. Le marché de l'Industrie est stable à tendance positive.

Données complémentaires: PAC & Clim'info

> Le marché des pompes à chaleur Air/Air en France

Marché des pompes à chaleur air/air (en unités) <i>Source : PAC&Clim'Info*</i>	2010	2011	Évolution
Pompes à chaleur Air/Air	378 719	360 829	-4,7%
Monosplits	278 589	267 215	-4,1%
Multi-splits	100 130	93 614	-6,5%

Dans le secteur de l'aérothermie sur vecteur air, les produits monosplits finissent l'année avec une baisse de 4% par rapport à 2010. Ce sont les appareils de plus grande puissance (monosplits de plus de 12 kW), principalement destinés à des applications tertiaires, qui s'en sortent le mieux, avec +3% à la fin décembre 2011.

Les produits multisplits, quant à eux, voient leurs ventes reculer de 6,5%.

Données complémentaires: PAC & Clim'info

- Le nombre d'appareils installés ou vendus à l'utilisateur n'entre pas dans le champ de l'étude. Les statistiques produites concernent uniquement le marché français, hors export et Dom Tom.
- Les chiffres recueillis correspondent donc aux ventes réalisées par les fabricants et distributeurs vers la filière professionnelle.
- Par conséquent, les ventes à la grande distribution ne sont pas comptabilisées.

4. L'évolution des matériaux et équipements

> Le marché des pompes à chaleur aérothermiques Air/Eau en France

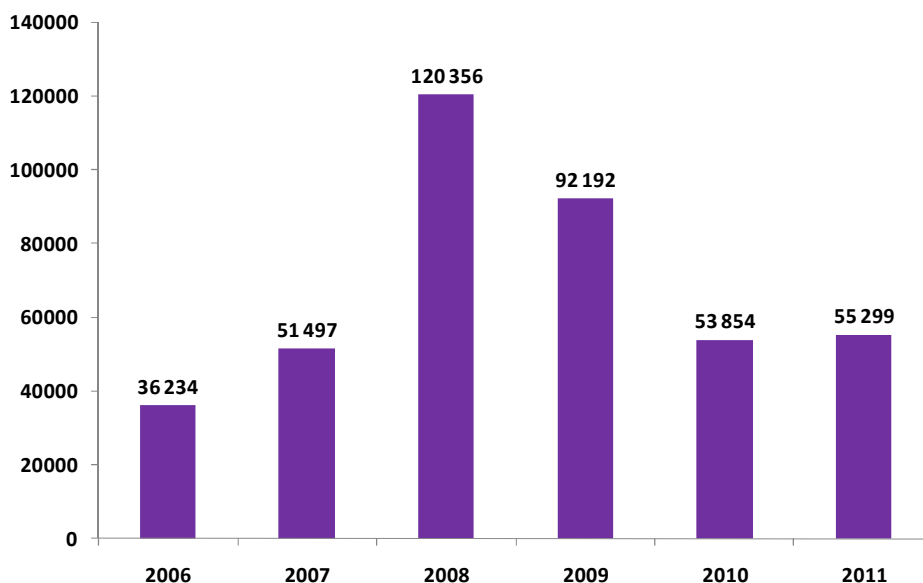
Marché des pompes à chaleur air/eau (en unités)	2010	2011	Évolution
Source : PAC&Clim'Info*			
Pompes à chaleur Air/Eau	53 854	55 299	2,7%

Le secteur de l'aérothermie sur vecteur eau connaît une légère reprise, après deux années de très forte baisse.

Ce secteur progresse principalement dans le neuf, comme en témoigne la bonne vitalité des petites puissances (<10 kW).

Evolution du marché des pompes à chaleur air/eau en France

Source : PAC & Clim'Info



Le nombre d'appareils installés ou vendus à l'utilisateur n'entre pas dans le champ de l'étude.

Les statistiques produites concernent uniquement le marché français, hors export et Dom Tom.

Les chiffres recueillis correspondent donc aux ventes réalisées par les fabricants et distributeurs vers la filière professionnelle.

Par conséquent, les ventes à la grande distribution ne sont pas comptabilisées.

Le marché des pompes à chaleur Air/Eau

La pompe à chaleur AIR / EAU récupère la chaleur de l'extérieur et la transfère à un niveau de température plus élevé dans le circuit d'eau chaude de l'installation du chauffage. Elle est généralement installée en extérieur.

Le coefficient de performance chute quand la température devient faible et inférieure à zéro.

Un appoint complémentaire : électricité, bois, sera sollicité lorsque les températures deviendront négative (inf à 0°C).

IV. La dynamique des marchés des énergies renouvelables en Languedoc-Roussillon

+ 17%

Évolution trimestrielle de la puissance solaire photovoltaïque raccordée - au 4^{ème} trimestre 2011

+ 2%

Évolution trimestrielle de la puissance solaire photovoltaïque des petites installations raccordées - au 4^{ème} trimestre 2011

Pour mémoire :

15,5%

Part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en Languedoc-Roussillon (données 2010)

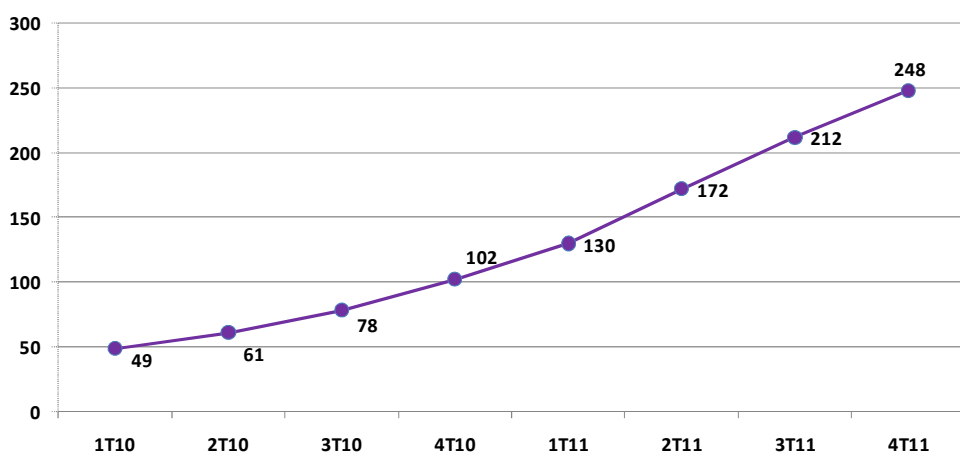
1. Le marché du solaire photovoltaïque

➤ En Languedoc-Roussillon, le parc photovoltaïque représente une puissance de 248 MW

Puissance raccordée en MW en Languedoc-Roussillon en cumul	T3 2011	T4 2011	Évolution
<i>Source: SOeS</i>			
Puissance totale raccordée	211,9 MW	248,3 MW	17%
dont installations de puissance < ou = 3kW	46,7 MW	47,6 MW	2%

Evolution du parc photovoltaïque en Languedoc-Roussillon

Unité : puissance raccordée en MW (cumul) - Source : MEDDTL - SOeS



À la fin du 4^{ème} trimestre 2011, un parc photovoltaïque en Languedoc-Roussillon d'une puissance de 248 MW

La puissance raccordée a augmenté de 17% par rapport au trimestre précédent. Depuis le début 2011, la croissance de ce parc est légèrement inférieure à celle observée en moyenne France entière.

La progression du parc photovoltaïque est régulière.

Les installations d'une puissance inférieure ou égale à 3kW, essentiellement intégrées au bâti, représentent moins de 20% de la puissance totale avec 47,6 MW.

Cette part diminue depuis plusieurs trimestres.

Nouveau cadre de régulation du photovoltaïque

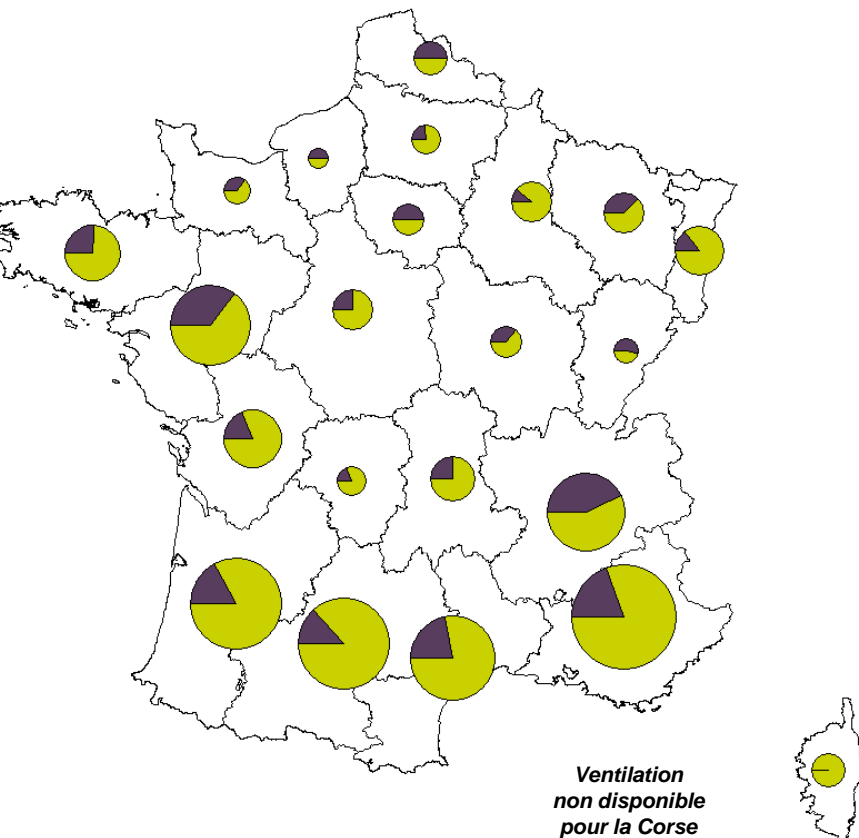


1. Le marché du solaire photovoltaïque

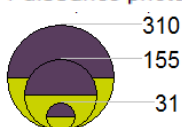
Installations raccordées à la fin du 4 ^{ème} trimestre 2011	Languedoc-Roussillon	France	Part LR/France	Rang LR/France
<i>Source : SOeS</i>				
Puissance totale raccordée	248,3 MW	2143,6 MW	9,78%	4^{ème}
dont installation de puissance < ou = 3kW	47,6 MW	546,3 MW	8,42%	
Nombre total d'installations	20 748	229 717	8,70%	4^{ème}
dont installation de puissance < ou = 3kW	17 811	207 049	8,32%	

Puissance photovoltaïque raccordée à la fin du 4^{ème} trimestre 2011

Unité : kW – Source : SOeS d'après ERDF et RTE



Puissance photovoltaïque raccordée (en MW)



- Installations de puissance < ou = à 3 kW
- Installations de puissance > à 3 kW

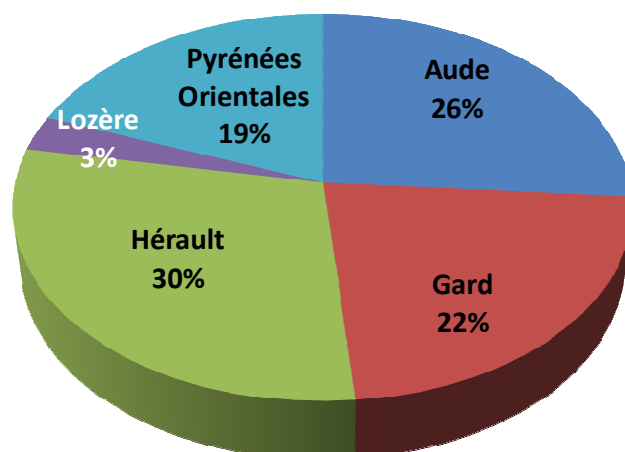
À fin décembre 2011, avec 20 748 installations photovoltaïque, le Languedoc-Roussillon se classe au 4^{ème} rang des régions françaises.

Il se situe également au 4^{ème} rang en termes de puissance raccordée (derrière PACA, Midi Pyrénées et Aquitaine)

87% des installations ont une puissance inférieure ou égale à 3kW. Sur la région, l'Hérault arrive en tête devant l'Aude et le Gard pour la puissance photovoltaïque raccordée.

Répartition par département de la puissance photovoltaïque raccordée en Languedoc-Roussillon à la fin du 4^{ème} trimestre 2011

Unité : kW – Source : SOeS d'après ERDF et RTE



2. Le marché du solaire thermique

➤ **212 000 m² d'équipements solaires thermiques installés en 2010 en France, soit une baisse de 2% par rapport à 2009**

Milliers de m ² de capteurs installés en France en cours de l'exercice	2009	2010 ^e	Évolution
<i>Source : SOeS</i>			
Surface totale raccordée dont :	216	212	-2%
Chauffe-eau solaire individuel	108	103	-5%
Système solaire combiné	30	24	-20%
Collectif /tertiaire	78	85	9%

e = estimation hors DOM

Le solaire thermique tient encore une place marginale dans la production française d'énergies renouvelables.

La surface d'équipements solaires thermiques installés en 2010 baisse de 2% par rapport à l'année 2009.

Les systèmes solaires combinés individuels et collectifs ont connu une baisse significative en 2010 (- 20%).

Les CESI, chauffe-eau solaires individuels, connaissent un recul moins marquée (5-%).

Le secteur est donc porté par les autres types d'équipements.

Milliers de m ² de capteurs installés en fin d'exercice	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Source : SOeS</i>									
France (métropole)	499	515	534	533	744	917	1 139	1 326	1 539
Languedoc-Roussillon	54,8	54,3	54,8	53,6	67,1	81,7	96,9	111,3	
Poids LR/France	10,97%	10,55%	10,25%	10,05%	9,01%	8,91%	8,50%	8,39%	

Le Languedoc-Roussillon progresse moins vite qu'ailleurs sur la longue période.

Le cumul des surface d'équipements solaires thermiques installés en 2009 est 2 fois plus élevé que celui de 2002 en Languedoc-Roussillon.

Le rythme d'évolution est toutefois manifestement plus lent ici que dans les autres régions.

Sur le même intervalle 2002/2009, le cumul France entière enregistre un quasi triplement.

De fait la part du Languedoc-Roussillon dans le total national tend à reculer

Les différents équipements du solaire thermique

• Les Chauffes-Eau Solaires Individuels (CESI)

Issus de technologies en constante amélioration depuis plus de vingt ans, les CESI sont des équipements robustes et fiables. Le montage avec circulation forcée et chauffage d'appoint est la version la plus courante en France métropolitaine où les CESI couvrent entre 50 et 80% des besoins en eau chaude sanitaire des foyers.

• Les Chauffes-Eau Solaires Collectifs (CESC)

Le principe du chauffe-eau solaire individuel peut être étendu à des consommations plus importantes d'eau chaude sanitaire : gîtes ruraux, restaurants, immeubles, gymnases, hôpitaux... On parle alors de chauffe-eau solaires collectifs.

• Les Systèmes Solaires Combinés (SSC)

Outre la production d'eau chaude sanitaire, l'énergie solaire peut aussi couvrir une partie des besoins de chauffage des bâtiments. On parle alors de systèmes solaires combinés.

Source: Syndicat des énergies renouvelables

Lexique

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
BBC : Bâtiment Basse Consommation
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CEQUAMI : Certification Qualité en Maisons Individuelles
CERQUAL : Certification QUALITEL
CETE : Centre d'Etudes Techniques
CGDD : Commissariat Général au Développement Durable
COBBAC : Conception de Bâtiments à Basse Consommation ou Passifs
COFRAC : Comité Français d'accréditation
CPR : Contrat de Performance Energétique
Crédit d'Impôts DD : Crédits d'impôts en faveur du Développement Durable
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
DPE : Diagnostic de Performance Energétique
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRV : Débit Réfrigérant Variable
Eco-PLS : Eco Prêts Logement Social
Eco-PTZ : Eco Prêts à Taux Zéro
ECS : Eau Chaude Sanitaire
PAC : Pompe à Chaleur
ERDF : Electricité Réseau Distribution France
FEE Bat : Formation aux économies d'Energie dans le Bâtiment
FFB : Fédération Française du Bâtiment
HPE : Haute Performance Energétique
HPE-EnR : Haute Performance Energétique Energies Renouvelables
HQE : Haute Qualité Environnementale
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MEEDDTL : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
Mtep : Mégatonne d'équivalent pétrole
NF : Norme Française
PCET : Plan Climat Energie Territorial
PTZ + : Prêt à taux Zéro +
REBBAC : Rénovation des Bâtiments à Basse Consommation Energétique
RT : Réglementation Thermique
RTE : Réseau de transport d'Electricité
SGFGAS : Société de Gestion de Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la Propriété
SHON : Surface Hors Œuvre Nette
SOeS : Service de l'Observation et des Statistiques
THPE : Très Haute Performance Energétique
VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée
VMR : Ventilation Mécanique Répartie
FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FAARE : Fonds d'Aide à l'Accessibilité, la Rénovation et l'Embellissement
GPL : Gaz de Pétrole Liquéfié

Le Grenelle de l'environnement

Face à des enjeux climatiques importants, les lois Grenelle 1 et 2 ont été promulguées le 3 août 2009 et le 12 Juillet 2010. Le principal enjeu de ces deux lois est de réduire les consommations d'énergie de 38% et nos émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2020.

Pour animer et coordonner sa mise en œuvre dans le secteur du Bâtiment, le gouvernement a mis en place un Plan Bâtiment Grenelle. Le secrétariat permanent du comité stratégique du plan bâtiment Grenelle, présidé par Philippe Pelletier, intervient dans le triple contexte politique du Grenelle de l'environnement, du plan de relance et de la mise en œuvre de la nouvelle politique immobilière de l'Etat. Les objectifs du Plan Bâtiment Grenelle visent à assurer la qualité de tous les nouveaux bâtiments à construire et à dynamiser la rénovation énergétique et la mise en accessibilité du parc existant. En parallèle, leur mission est d'accompagner et de mobiliser les professionnels du secteur en termes de recrutement, de formation et de développement des filières. Le but est également de développer le marché des énergies renouvelables.

Afin de mesurer l'avancement des actions du Plan Bâtiment Grenelle, un tableau de bord national « Plan Bâtiment Grenelle » est mis à jour régulièrement. Il permet de suivre l'évolution des marchés de la performance énergétique et de la qualité environnementale du bâti, les dispositifs financiers mis en place et l'adaptation de l'appareil de production Bâtiment.

L'objectif de ce tableau de bord régional est d'avoir un outil de suivi trimestriel de ce plan Bâtiment Grenelle à l'échelle régionale. Il s'agit de mesurer la dynamique de la mise en place de ces objectifs du Plan Bâtiment Grenelle dans la région Rhône-Alpes.

> Les dates clés des lois Grenelle

- La loi dite Grenelle 1 a été votée à la quasi unanimité par le Parlement le 23 Juillet 2009 et promulguée le 3 Août 2009 (JO du 5 août 2009)
- La loi dite Grenelle 2 a été votée par le Parlement le 29 Juin 2010 et promulguée le 12 Juillet 2010. (JO du 13 Juillet 2010)

> Les mesures adoptées

Loi Grenelle 1 :

Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

57 articles confirment les engagements du Grenelle Environnement, notamment en matière de :

- lutte contre le changement climatique
- préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des milieux naturels
- prévention des risques pour l'environnement et la santé, ainsi que le renforcement de la politique de réduction des déchets
- mise en place d'une démocratie écologique à travers de nouvelles formes de gouvernance et une meilleure information du public.

Loi Grenelle 2 :

loi portant l'engagement national pour l'environnement

248 articles ont été adoptés (102 initialement), soit un texte largement enrichi par le Parlement, qui abordent six chantiers majeurs :

- amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification
- changement essentiel dans le domaine des transports
- réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production
- préservation de la biodiversité
- maîtrise des risques, traitement des déchets et préservation de la santé
- mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique et fondement d'une consommation et d'une production plus durables.

> Les objectifs des 2 lois Grenelle pour le Bâtiment

Grenelle 1 : Faire du bâtiment le chantier n°1 dans le cadre de la lutte contre le changement climatique

Grenelle 2 : Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques. Le secteur de la construction devra également engager une véritable rupture technologique dans le neuf et accélérer la rénovation thermique du parc ancien, avec une obligation pour le tertiaire et les bâtiments publics.

Source: <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Objectif 1 : Assurer la qualité environnementale des nouveaux bâtiments

- Généralisation des bâtiments basse consommation d'ici à 2013 et des bâtiments à énergie positive à l'horizon 2020

Objectifs et enjeux

▪ Pour les constructions neuves, la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a fixé comme objectif la généralisation des bâtiments basse consommation (BBC) d'ici 2013 et des bâtiments à énergie positive à l'horizon 2020.

▪ La réglementation thermique en vigueur sera renforcée afin que **toutes les constructions neuves présentent une consommation d'énergie primaire inférieure à un seuil de 50 kWh/m²/an** (niveau de performance énergétique équivalent au label BBC) :

· A partir du 28 octobre 2011 pour les bâtiments publics et les bâtiments tertiaires, ainsi que pour les constructions réalisées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine.

· A partir du 1^{er} janvier 2013 pour tous les bâtiments résidentiels
Ce seuil fera l'objet d'une modulation en fonction des émissions de gaz à effet de serre générées par les énergies utilisées, des usages des bâtiments, de leurs caractéristiques et de la localisation géographique.

▪ La loi Grenelle 2 reprend les objectifs de la loi Grenelle 1 en y ajoutant de nouveaux objectifs:

- Créer une attestation obligatoire permettant de vérifier la prise en compte des normes énergétiques à la fin de travaux
- Développer les Contrats de Performance Energétique

Le Bâtiment, 1^{er} consommateur d'énergie

Depuis 1990, la consommation finale d'énergie des secteurs résidentiel et tertiaire a progressé de 34% en Rhône-Alpes.

A titre de comparaison, cette évolution est moins forte que celle de l'industrie (+47%) mais plus forte que celle des transports et de l'agriculture (respectivement + 11% et +13%).

1^{er} Septembre 2006
Mise en application de la
RT 2005

1^{er} Janvier 2013
RT 2012
appliquée aux
logements

28 Octobre 2011 :
RT 2012 appliqué au secteur tertiaire
et aux zones de l'Agence National
pour la rénovation urbaine (ANRU)

2020
Bâtiment passif
et à énergie
positive

Les trois exigences de la réglementation thermique 2012 et les labels de performance énergétique à venir

- Exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti : le besoin bioclimatique ou « Biomax »
 - Exigence de limitation simultanée du besoin en énergie pour les composantes liées au bâti (chauffage, refroidissement et éclairage)
 - Une innovation conceptuelle majeure, sans équivalent en Europe
- Exigence de consommation maximale : « Cepmax »
 - Exigence de consommation maximale d'énergie primaire (objectif de valeur moyenne de 50 kWhEP/(m².an))
 - 5 usages pris en compte : chauffage, production d'eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage, auxiliaires (ventilateurs, pompes)
- Exigence de confort en été : Exigence sur la température intérieure atteinte au cours d'une séquence de 5 jours chauds
- Dans le cadre de l'élaboration de la future RT 2020, 2 niveaux de labels devraient être mis en place : HPE 2012 et pour valoriser des bâtiments très peu consommateurs d'énergie voire des bâtiments passifs, le label « BEPOS » (Bâtiments à énergie positive).

Objectif 2 : Dynamiser la rénovation énergétique du parc existant

- Réduction de la consommation énergétique des bâtiments de 38% et des émissions de GES de 50%

Objectifs et enjeux

Les lois issues des décisions du Grenelle de l'Environnement constituent un programme de rénovation énergétique du bâti ambitieux.

Logements privés:

La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement fixe un objectif de diminution de 38 % des consommations d'énergie du parc de bâtiments existants à l'horizon 2020. A cet effet il est prévu d'encourager les rénovations lourdes de logements existants, afin d'atteindre **400 000 rénovations importantes par an à compter de 2013 au niveau national.**

Logements publics et sociaux:

La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixe un **programme de réhabilitation des 800 000 logements sociaux les plus consommateurs d'énergie en France. Le but étant de ramener leur consommation sous le seuil des 150 kWh/m²/an d'ici 2020.**

Locaux publics tertiaires:

L'objectif figurant dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Grenelle 1) est une réduction d'au moins 38% des consommations d'énergie et d'au moins 50 % des émissions de gaz à effet de serre dans un délai de 8 ans. Sont concernés les bâtiments de l'Etat (50 millions de m²) et ses principaux établissements publics (70 millions de m²). L'engagement n°5 du Grenelle de l'Environnement y **ajoute le respect de l'obligation de mise en accessibilité d'ici 2015 au plus tard.**

Locaux privés tertiaires :

La loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 » prévoit que **des travaux d'amélioration de la performance énergétique du parc tertiaire existant, public et privé, devront être réalisés** dans un délai de 8 ans à compter du 1er janvier 2012. **Un décret doit déterminer la nature et les modalités de cette obligation de travaux**, notamment les caractéristiques thermiques ou la performance énergétique à respecter. Il doit être prêt à la fin de l'année 2011.

En plus des objectifs de la loi Grenelle 1 pour chaque type de bâti, la loi Grenelle 2 a pour objectif :

- d'informer en amont les futurs occupants d'un bâtiment sur sa performance énergétique et afficher les performances énergétiques dans les agences immobilières (mis en place depuis le 1^{er} janvier 2011)
- de faciliter l'accès des copropriétés aux améliorations énergétiques
- de renforcer les mesures destinées à lutter contre la précarité énergétique

Les recommandations du groupe de travail "Rénovation du parc tertiaire existant" ont été publiées en novembre 2011. Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Grenelle a remis à l'Administration les propositions relatives à l'organisation de l'obligation de travaux de rénovation énergétique dans le parc tertiaire entre 2012 et 2020.

Parmi les principales recommandations, on retient :

- définir une obligation de résultat, fondée sur une approche en consommation globale tous usages et laissant la liberté des moyens;
- retenir une acception large des travaux de performance énergétique incluant également les interventions de maintenance ou de pilotage des installations ;
- tenir compte de la performance d'origine des immeubles et des travaux déjà réalisés en fixant une exigence en saut de performance;
- permettre de raisonner, pour la mesure du respect de l'obligation, soit immeuble par immeuble, soit par une approche globale au plan d'un patrimoine;
- adopter un calendrier progressif en retenant deux phases permettant de concilier amélioration des performances et amélioration des connaissances sur le parc: jusqu'au 1er janvier 2015, le groupe de travail propose que le gain minimum provisoire à réaliser avant 2020 serait de 25% pour tous les actifs tertiaires ; au 1er janvier 2015, cet objectif minimum serait révisé à la hausse au regard de l'expérience acquise entre 2012 et 2015 et si nécessaire déclinée de manière adaptée à chaque catégorie d'immeubles.

Ces recommandations vont maintenant être étudiées par l'Administration qui devrait rapidement proposer un premier projet de décret.

➤ La formation : facteur stratégique de la réussite du Plan Bâtiment Grenelle

Objectifs et enjeux

L'atteinte des objectifs du Grenelle Environnement, notamment pour le parc des bâtiments existants, nécessite la mise en œuvre de solutions et/ou de combinaisons de solutions qui restent largement à affiner et à valider quel que soit le domaine concerné : isolation de la toiture et des murs, changement des fenêtres, ventilation modulée, mise en place de chaudières performantes ou chauffage et production d'eau chaude par des énergies renouvelables, etc.

D'autre part, seule une approche globale des bâtiments à rénover thermiquement permettra de proposer des solutions efficaces et cohérentes entre-elles, de garantir la qualité de réalisation ainsi que le niveau de performance finale, sans générer de sinistres ni de nouvelles pathologies. Il s'agit donc pour chaque corps de métier du bâtiment d'acquiescer une vision globale des bâtiments du point de vue de l'efficacité énergétique.

Il s'agit bien d'une véritable rupture qui va demander une **double adaptation, technique et organisationnelle, des entreprises, artisans et autres acteurs du bâtiment.**

Sur le plan technique, la mise en œuvre des technologies les plus performantes devra être réalisée, dans le neuf comme dans l'ancien, en évitant toutes les erreurs de conception, aussi minimes soient-elles, ainsi que les moindres non-qualités de mise en œuvre.

Sur le plan organisationnel les entreprises et les artisans devront pouvoir donner des conseils globaux à leur client en dehors même de leur corps de métier.

Une charte d'engagement sur la « Reconnaissance Grenelle Environnement »

La charte d'engagement relative à la « reconnaissance Grenelle Environnement » des signes de qualité des entreprises, signée le 9 novembre 2011, acte le principe de l'éco-conditionnalité des aides à la performance énergétique des logements ; pour ce faire elle crée la mention « reconnu Grenelle Environnement » visant à renforcer la confiance des particuliers et des acteurs de la filière.

L'objectif est de renforcer les exigences des « signes de qualité » existants et de favoriser leur notoriété auprès des particuliers, afin de simplifier leur choix de professionnels lors d'éventuels travaux.

La mention « Reconnu Grenelle Environnement » s'appuie sur une charte qui précise les exigences et les engagements à respecter par les signes de qualité et les organismes les délivrant et/ou qui en sont les propriétaires.

Les organismes de qualification signataires de la Charte bénéficient dès aujourd'hui, pour deux ans, de la reconnaissance Grenelle Environnement à titre provisoire. Ils devront mettre en œuvre l'ensemble des exigences de la charte avant fin 2012. Les autres signataires devront déposer leur dossier d'accréditation avant fin 2012 et mettre en œuvre les exigences de la charte avant fin 2013.

Les signes de qualité bénéficiant de la mention « Reconnu Grenelle Environnement » s'adressent à tous les professionnels de la performance énergétique, c'est-à-dire aux entreprises qui réalisent :

- des travaux d'amélioration énergétique. Ces travaux peuvent s'inscrire de façon isolée dans un bouquet ou dans le cadre d'une offre globale ;
- des travaux d'installation d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable.

Source : <http://www.ademe.fr>

> 23% d'énergies renouvelables en 2020 dans la consommation finale d'énergie

Objectifs et enjeux

Le développement exponentiel des énergies renouvelables et leur production à une plus large échelle sont fondamentaux pour atteindre les **objectifs du Grenelle** dans le secteur du Bâtiment. L'objectif est d'équilibrer la production énergétique française en adossant au réseau centralisé des systèmes décentralisés permettant davantage d'autonomie. Il s'agit aussi de réduire encore le contenu en carbone de l'offre énergétique française, et, dans un premier temps, d'atteindre l'objectif de 23% d'énergies renouvelables (énergie finale) en 2020, dans de bonnes conditions environnementales et de faisabilité. Cela suppose d'augmenter de 20 millions de tep la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique à l'horizon 2020. Il s'agit également de promouvoir les filières ENR (photovoltaïque, solaire thermique, éolien, bois, géothermie, réseaux de chaleur) en tenant compte des exigences environnementales.

Objectifs 2020 fixés par le Grenelle de l'environnement

Syndicat des énergies renouvelables – 19 Janvier 2010

